

---

# RAPPORT UNIQUE DU GROUPE FOYER SUR SA SOLVABILITÉ ET SA SITUATION FINANCIÈRE

## EXERCICE 2016

---



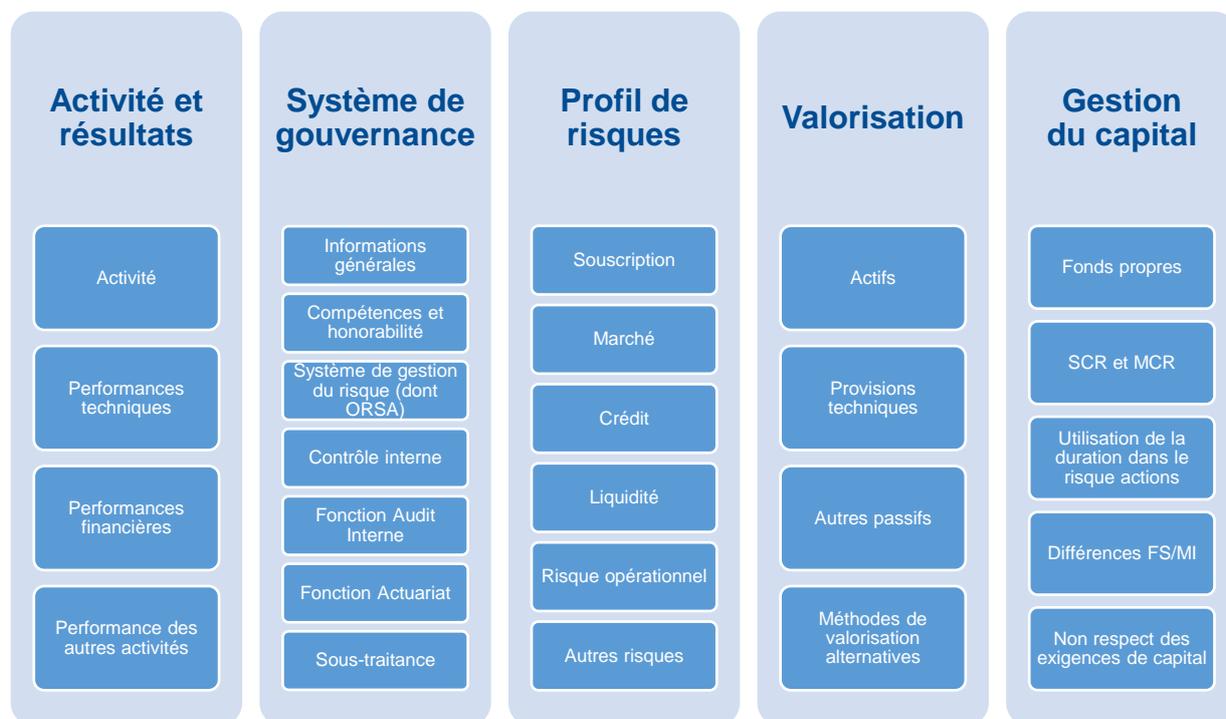
# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
A.1 ACTIVITÉS	7
A.1.1 Informations sur la société	7
A.1.2 Autorité de surveillance	7
A.1.3 Auditeur externe	7
A.1.4 Détenteurs du capital	7
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle	7
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes	8
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements	9
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION	10
A.2.1 Résultats de souscription à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante	10
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	18
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs	18
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres	21
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations	21
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS	22
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE	22
A.6 AUTRES INFORMATIONS	22
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>23</b>
B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	23
B.1.1 Description du système de gouvernance	23
B.1.2 Informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif	24
B.1.3 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période	24
B.1.4 Politique et pratiques de rémunération	24
B.1.5 Informations sur les transactions importantes	25
B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	26
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences	26
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein	26
B.3 SYSTÈME DE GESTION DE RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ	26
B.3.1 Système de gestion des risques	26
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques	27
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	28
B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	29
B.4.1 Description du système de contrôle interne	29
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité	30
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	30
B.5.1 Description de la fonction d'audit interne	30
B.5.2 Indépendance et objectivité	31
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	31
B.6.1 Description de la fonction actuarielle	31
B.7 SOUS-TRAITANCE	32
B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	32
B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	32
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>33</b>
C.1 RISQUES DE SOUSCRIPTION	34
C.1.1 Risques de souscription en assurance Non-Vie	34
C.1.2 Risques de souscription en assurance vie	35
C.1.3 Risques de souscription en assurance Santé	37
C.2 RISQUE DE MARCHÉ	39
C.2.1 Description des risques de marché	39
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »	43
C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché	44
C.3 RISQUE DE CRÉDIT	45
C.3.1 Description du risque de crédit	45
C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit	46
C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ	48
C.4.1 Description du risque de liquidité	48
C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité	49

C.4.3	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures .....	49
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL .....	49
C.6	AUTRES RISQUES MATÉRIELS .....	50
C.7	AUTRES INFORMATIONS .....	51
<b>D.</b>	<b>ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS DE SOLVABILITÉ .....</b>	<b>52</b>
D.1	ACTIFS .....	52
D.1.1	Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées .....	52
D.1.2	Actifs consolidés .....	54
D.1.3	Actifs de Foyer Assurances .....	55
D.1.4	Actifs de Foyer-ARAG .....	56
D.1.5	Actifs de Foyer Santé .....	56
D.1.6	Actifs de Foyer Vie .....	57
D.1.7	Actifs de Raiffeisen Vie .....	58
D.1.8	Actifs de Foyer International .....	58
D.1.9	Actifs d'IWI .....	59
D.1.10	Actifs de Foyer Réassurance .....	59
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES .....	60
D.2.1	Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe .....	60
D.2.2	Valorisation des Provisions techniques non-vie .....	61
D.2.3	Valorisation des Provisions techniques vie .....	62
D.2.4	Valorisation des Provisions techniques Santé .....	63
D.2.5	Marge de risque .....	64
D.2.6	Niveau d'incertitude des provisions techniques .....	64
D.2.7	Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers .....	64
D.2.8	Ajustement égalisateur ("matching adjustment") .....	64
D.2.9	Correction pour volatilité ("volatility adjustment") .....	65
D.2.10	Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire .....	65
D.2.11	Déduction transitoire .....	65
D.2.12	Montants recouvrables en réassurance .....	66
D.3	AUTRES DETTES .....	66
D.3.1	Informations sur les méthodes de valorisation .....	66
D.3.2	Autres dettes au niveau des comptes consolidés .....	66
D.3.3	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances .....	67
D.3.4	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG .....	67
D.3.5	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé .....	68
D.3.6	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie .....	68
D.3.7	Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie .....	68
D.3.8	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer International .....	69
D.3.9	Autres dettes au niveau des comptes d'IWI .....	69
D.3.10	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance .....	69
D.4	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES .....	69
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>70</b>
E.1	FONDS PROPRES .....	70
E.1.1	Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres .....	70
E.1.2	Évaluation et classification des Fonds Propres .....	71
E.1.3	Différences avec les états financiers .....	73
E.1.4	Mesures transitoires .....	74
E.1.5	Méthode de calcul au niveau du Groupe .....	74
E.1.6	Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres .....	74
E.1.7	Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période .....	74
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET DU CAPITAL MINIMUM REQUIS .....	75
E.2.1	Capital de Solvabilité requis (SCR) .....	75
E.2.2	Minimum de capital requis (MCR) .....	78
E.3	DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR .....	78
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE .....	78
E.5	MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS .....	79
E.6	AUTRES INFORMATIONS .....	79

# Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :



Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Foyer International S.A., Raiffeisen-Vie S.A. et IWI International Wealth Insurance S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Réassurance S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2016.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « FOYER » se rapportent à Foyer S.A. ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€) pour les données consolidées et en euros pour les données relatives aux filiales du Groupe.

# Synthèse

## Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale qui a su diversifier son offre pour devenir un acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

Foyer S.A. a procédé à deux opérations exceptionnelles en 2016, avec d'une part l'acquisition de la compagnie IWI International Wealth Insurer S.A. (« IWI ») qui a permis d'élargir les activités du Groupe dans le secteur de l'assurance vie et de renforcer sa position concurrentielle tant sur le marché local qu'international, et d'autre part la vente de sa filiale Foyer Re, générant une plus-value de € 109,45 millions dans les comptes consolidés du Groupe, qui renforce ses fonds propres.

Dans un contexte géopolitique complexe et un climat économique et boursier difficile, le Groupe a clôturé l'exercice 2016 sur un résultat consolidé exceptionnel de € 190,21 millions. Abstraction faite de la plus-value réalisée suite à la vente de Foyer Re, le résultat consolidé du Groupe affiche encore une progression de 8,7% par rapport à 2015.

Quant au chiffre d'affaires, les primes acquises brutes passent de € 1.114,48 millions en 2015 à € 1.478,90 millions en 2016, soit une progression de 32,7%.

Sur le marché local, si l'on met de côté les activités de fronting de captives, dont le chiffre d'affaires progresse de façon très importante (+53,3%), les primes acquises restent stables, atteignant € 527,66 millions, contre € 528,50 millions en 2015.

Cette évolution intègre plusieurs tendances. D'une part, on enregistre une croissance de 5,8% des primes acquises auprès de nos clients particuliers en assurance non-vie, tant en assurances IARD qu'en assurance santé, branches qui progressent également auprès des entreprises et des clients professionnels et indépendants. D'autre part, en assurance vie, le chiffre d'affaires est en repli de 16,0%, principalement suite au ralentissement des produits d'épargne flexivie, dans un environnement de taux d'intérêt bas. En revanche, nos produits liés à la pension et à la protection des aléas de la vie continuent à afficher des taux de progression similaires aux exercices précédents.

En Belgique, nos activités d'assurance non-vie progressent de 16,4%, suite à un renforcement de la stratégie commerciale sur ce marché.

Nos activités d'assurance vie en libre prestation de services ont, quant à elles, généré un chiffre d'affaires de € 929,28 millions, en hausse de 63,2% par rapport à 2015, suite à l'acquisition de IWI, tout en soulignant la progression de 30,7% de l'encaissement de Foyer International par rapport à 2015.

## Système de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet<sup>1</sup> du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées de manière régulière et dans les meilleurs délais sur les risques majeurs et de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

## Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts. Il intègre également certains tests et études de sensibilité.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

---

<sup>1</sup> [www.foyer.lu](http://www.foyer.lu)

## Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2016. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

## Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils-cible qu'il s'est fixé dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles dépassant au 31 décembre 2016 le milliard d'euros, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 261%. Ce ratio est le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

# A. Description de l'activité et des résultats

## A.1 ACTIVITÉS

### A.1.1 Informations sur la société

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

### A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités de l'ensemble des filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances  
7, boulevard Joseph II  
L - 1840 Luxembourg  
GD de Luxembourg  
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1  
Fax : (+352) 22 69 10 ou (+352) 22 69 11 - 444  
Email : [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu)

### A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

EY  
35E, avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

### A.1.4 Détenteurs du capital

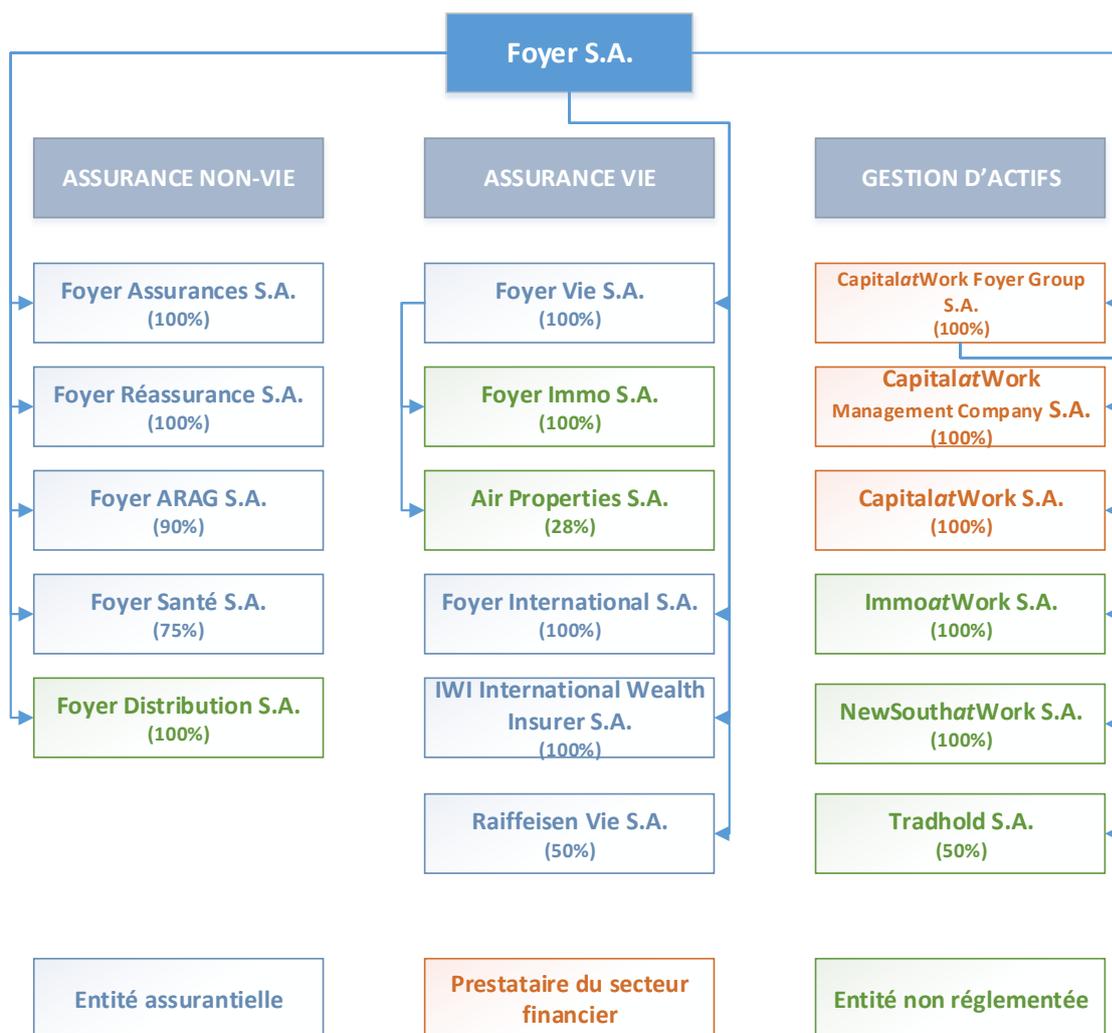
La structure de l'actionariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Foyer Finance S.A.	79,39%
Luxempart	6,12%
Public et Institutions	1,77%
Foyer S.A.	12,72%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

### A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer. Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes :



Au 31 décembre 2016, le Groupe employait 654 personnes au Luxembourg et 60 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

### A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie dans le Sud de la Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne,
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via ses filiales Foyer International S.A. et IWI International Wealth Insurer S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Santé S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

### **A.1.7 Opérations importantes ou autres événements**

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe Foyer a réalisé les opérations importantes suivantes :

- le 27 juin a été constitué Foyer Réassurance S.A., entreprise de réassurance, filiale à 100% de Foyer S.A. Cette entreprise a reçu son agrément le 12 août 2016 ;
- Foyer S.A. a acquis le 9 août 100% des parts d'IWI International Wealth Insurer S.A. Cette acquisition a permis au Groupe d'élargir ses activités dans le secteur de l'assurance vie, tout en renforçant sa position concurrentielle tant sur le marché local qu'international ;
- Foyer S.A. a également procédé à la vente de sa filiale Foyer Re, générant une plus-value de € 109,45 millions dans les comptes consolidés du Groupe, ce qui a permis un renforcement des fonds propres ;
- Foyer S.A. a procédé au renforcement des fonds propres de Foyer Santé en souscrivant à une augmentation de capital pour 7,5 millions d'euros, respectivement de Raiffeisen Vie en accordant un emprunt subordonné de 3 millions d'euros.

## A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

### A.2.1 Résultats de souscription à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante

#### A.2.1.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires consolidé, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 1 114,48 millions de primes acquises brutes en 2015 à € 1 478,90 millions en 2016, soit une progression de 32,7%.

##### A.2.1.1.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Re (cédée le 6 octobre 2016), Foyer Réassurance (créée le 28 juin 2016), Foyer-ARAG, Foyer Santé.

En 2016, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 380,19 millions. D'une part, le chiffre d'affaires réalisé au sein des activités de fronting (+53,3%) bénéficie d'une prime exceptionnelle. D'autre part, les primes hors fronting de captives progressent également grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. Hormis les activités de réassurance sur captives, les primes acquises brutes progressent de 7,0%.

Pour l'année 2016, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, diminue de 2,7%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie diminue de 2,2%.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2016	2015	2016	2015
Primes brutes émises	447 171	350 129	-	-
Primes brutes acquises	380 185	343 431	-	-
Charge des sinistres brute	-188 948	-192 472	-33	-25
Frais d'exploitation bruts	-88 600	-83 106	-7	-5
Solde de réassurance	-49 692	-26 728	28	20

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

En assurance directe, les principaux groupes de branche sont les suivants :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Responsabilité civile
Primes brutes émises	173 828	65 915	115 925	29 863
Primes brutes acquises	108 314	64 867	112 686	29 118
Charge des sinistres brute	-50 707	-30 329	-64 928	-16 971
Frais d'exploitation bruts	-23 690	-14 356	-29 513	-7 162

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés Foyer International, IWI (acquise le 9 août 2016), Foyer Vie et la société Raiffeisen Vie.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 169,08 millions en 2016, en baisse de 16,0% par rapport à l'année 2015. Ce recul s'explique par la diminution de l'encaissement des produits à capital garanti à primes uniques.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 929,61 millions, en progression de 63,2% par rapport à 2015, grâce à une évolution positive, notamment sur les marchés français et de l'Europe du Sud auprès de Foyer International (progression de 30,7%) ainsi qu'à l'apport des primes collectées par IWI depuis la date d'acquisition.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes individuelles	1 062 465	732 438
Primes au titre de contrats de groupe	35 802	37 733
Primes périodiques	95 072	92 645
Primes uniques	1 003 195	677 525
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	23 079	20 295
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	141 9434	175 086
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	933 244	574 789
Solde de réassurance	-1 904	-2 534

#### A.2.1.1.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2016	2015
Captives (non ventilées)	102 198	28 282
Luxembourg (hors captives)	322 693	304 200
Belgique	19 112	16 417
Autres pays membres de l'UE	2 712	432
Pays hors de l'UE	456	797
Total	447 171	350 129

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2016	2015
Luxembourg	214 645	218 905
Autres pays membres de l'UE	684 735	505 940
Pays hors de l'UE	198 887	45 324
Total	1 098 266	770 170

#### A.2.1.1.3 Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A.. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'OCDE.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2016, CapitalatWork Foyer Group gère des actifs pour un total de € 6 394,83 millions, ce qui représente une progression de 5,0% depuis le 31 décembre 2015. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group s'élève à € 9,58 millions en 2016, en repli de 7,5% par rapport à 2015.

La contribution de la société mère au bénéfice consolidé a fortement augmenté en 2016. Cette progression s'explique essentiellement par la plus-value réalisée sur la vente de Foyer Re.

La contribution au résultat consolidé de l'activité de gestion d'actifs passe ainsi de € 12,26 millions en 2015 à € 118,81 millions en 2016, en progression de 869,0%.

#### A.2.1.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2016 à € 410,6 millions, ce qui constitue une croissance de 28,2% par rapport à 2015. Sur le marché domestique et hors captives, les primes émises ont progressé de 5,0% par rapport à l'exercice précédent. Sur ce même marché, les primes acquises ont progressé de 4,9% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises en auto progressent de 5,6% pour s'établir à € 170,9 millions. En non-auto, les primes acquises augmentent de 3,9% par rapport à l'année précédente.

En Belgique, et plus particulièrement dans la partie francophone et germanophone du pays, les primes acquises en auto et habitation augmentent de 16,3% grâce à un élargissement de notre présence commerciale.

Les primes acquises des captives progressent de 53,3% par rapport à l'exercice précédent en profitant d'une prime exceptionnelle.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 134,8 millions en progression de 4,9% par rapport à 2015.

#### A.2.1.2.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2016	2015	2016	2015
Primes brutes émises	410 589	320 176	-	-
Primes brutes acquises	344 013	313 517	-	-
Charges des sinistres brutes	-168 291	-173 750	-33	-25
Frais d'exploitation bruts	-80 246	-75 956	-7	-5
Solde de réassurance	-67 706	-49 813	278	20

Foyer Assurances ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Responsabilité civile
Primes brutes émises	173 828	65 915	115 925	29 862
Primes brutes acquises	108 314	64 867	112 686	29 118
Charges des sinistres brutes	-50 707	-30 329	-64 928	-16 971
Frais d'exploitation bruts	-23 690	-14 356	-29 513	-7 162
Solde de réassurance	-35 782	-12 912	-7 012	-5 681

#### A.2.1.2.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 410 589 (2015 : k€ 320 176) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	392 089	304 294
Belgique	18 500	15 883

#### A.2.1.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2016 à € 11,5 millions, ce qui constitue une croissance de 7,0% par rapport à 2015. Les primes acquises progressent de 7,7% pour s'établir à € 11,2 millions.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 5,1 millions en diminution de -17,6% par rapport à 2015.

#### A.2.1.3.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes brutes émises	11 454	10 703
Primes brutes acquises	11 185	10 385
Charges des sinistres brutes	-5 077	-6 162
Frais d'exploitation bruts	-2 261	-2 132
Solde de réassurance	-	-

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Foyer-ARAG n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance et n'a pas de cessions en réassurance.

#### A.2.1.3.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 11 454 (2015 : k€ 10 703) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	10 842	10 169
Belgique	612	535

#### A.2.1.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2016 à € 25,1 millions, ce qui constitue une croissance de 30,5% par rapport à 2015. Les primes acquises progressent de 27,9% pour s'établir à € 25,0 millions.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 14,9 millions en progression de 25,0% par rapport à 2015.

##### A.2.1.4.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes brutes émises	25 128	19 249
Primes brutes acquises	24 987	19 530
Charges des sinistres brutes	-15 237	-12 218
Frais d'exploitation bruts	-5 425	-4 376
Solde de réassurance	-208	-158

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés exclusivement dans les branches « Accident » et « Maladie ».

Foyer Santé n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

#### A.2.1.4.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 25 128 (2015 : k€ 19 249) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	21 960	18 020
Autres pays membres de l'EEE	2 712	432
Autres pays	456	797

#### A.2.1.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'élève à € 159,55 millions. Le recul de 14,8% par rapport à l'exercice précédent s'explique par un recul des primes uniques, principalement sur la gamme Flexivie.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,52 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche un bénéfice de € 28,30 millions, contre € 9,83 millions en 2015.

##### A.2.1.5.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes individuelles	123 750	149 471
Primes au titre de contrats de groupe	35 802	37 733
Primes périodiques	91 268	89 252
Primes uniques	68 284	97 952
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	16 501	16 237
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	135 368	165 822
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	7 682	5 145
Solde de réassurance	-1 530	-2 151

Foyer Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

##### A.2.1.5.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 159 552 (2015 : k€ 187 204) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	150 423	178 791
Belgique	4 382	4 292
France	3 854	3 229
Allemagne	892	892

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

#### A.2.1.6 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie

Le chiffre d'affaires s'élève à € 18,17 millions. Cette diminution de -31,8% par rapport à l'exercice 2015 s'explique largement par la diminution sur les contrats R-Vie Save.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,45 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2016 un bénéfice de € 4,63 millions, contre € 2,66 millions en 2015.

##### A.2.1.6.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes individuelles	18 168	26 644
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	6 405	5 767
Primes uniques	11 763	20 876
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	7 381	8 116
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	8 818	18 527
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 969	-
Solde de réassurance	-473	-522

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe.

Par ailleurs, Raiffeisen Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

##### A.2.1.6.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 18 168 (2015 : k€ 26 644) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	17 827	26 350
Autres pays membres de l'UE	341	293

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

#### A.2.1.7 Résultat des activités de souscription de Foyer International

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2016 s'élève à € 744,7 millions en hausse de 30,7% par rapport à 2015.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, ...) s'élèvent à € 319,0 millions en 2016 contre € 315,1 millions en 2015 (+1,2%).

##### A.2.1.7.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes individuelles	744 651	569 645
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	343	510
Primes uniques	744 308	569 135
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	744 651	569 645
Solde de réassurance	15	-123

Foyer International ne souscrit pas d'affaires Groupe et pour 100% des contrats le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,9%).

#### A.2.1.7.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 744 651 (2015 : k€ 569 645) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	33 618	26 940
Autres pays membres de l'EEE	515 057	497 381
Autres pays	195 976	45 324

#### A.2.1.8 Résultat des activités de souscription de IWI

Le chiffre d'affaires d'IWI atteint € 457,5 millions au 31 décembre 2016, en léger recul par rapport au 31 décembre 2015.

La distribution des produits d'investissement a généré un encaissement de € 450,1 millions. Les primes des produits en unités de compte représentent 98 % de cet encaissement et s'élèvent à € 442,0 millions. Les primes des produits à taux garantis contribuent pour 2 % à l'encaissement total, atteignant € 8,1 millions. La distribution des produits d'assurance vie classique a, pour sa part, généré un encaissement de €7,4 millions.

Les sorties s'élèvent à € 332,1 millions au 31 décembre 2016 et sont en diminution de 26 % par rapport au 31 décembre 2015. Les sorties de contrats pour motifs de rachats ou décès totalisent € 317,1 millions ; les arrivées à terme représentent quant à elles € 15 millions.

##### A.2.1.8.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes individuelles	457 489	461 340
Primes au titre de contrats de groupe	0	0
Primes périodiques	730	812
Primes uniques	456 758	460 528
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	7 375	7 148
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	8 158	18 201
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	441 956	435 991
Solde de réassurance	-47	-271

IWI ne souscrit plus d'affaires Vie collective depuis 2014 et les affaires Vie Individuelle sont souscrites en Primes Uniques pour la quasi-totalité des primes encaissées au cours des derniers exercices, comme il ressort du tableau ci-dessus.

#### A.2.1.8.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises soit k€ 457 489 (2015 : k€ 461 340) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2016	2015
Luxembourg	48 418	40 522
Autres pays membres de l'EEE	400 743	403 151
Autres pays	8 328	17 667

#### A.2.1.9 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance

Le montant total des primes brutes émises de k€ 11 169 est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2016	2015
Primes brutes émises	11 169	NA
Primes brutes acquises	11 169	NA
Charges des sinistres brutes	-7 533	NA
Frais d'exploitation bruts	-1 591	NA
Solde de réassurance	-	NA

Foyer Réassurance n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

### A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente. Cette option d'évaluation à la juste valeur donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape intermédiaire dans l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

#### A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

##### A.3.1.1 Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2016, cette variation présente un produit de € 25 272,0 milliers (2015 : une charge de € 64 865,2 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2016	31.12.2015	Var. 2016/2015	Var. %
Plus et moins-values sur titres	142 116,2	41 411,3	100 704,9	243,2%
Revenus sur titres et autres actifs	81 935,6	71 660,4	10 275,2	14,3%
Charges financières	-19 177,3	-17 331,0	-1 846,3	10,7%
<b>Total sur placements</b>	<b>204 874,5</b>	<b>95 740,7</b>	<b>109 133,8</b>	<b>114,0%</b>
Rappel du résultat sur contrats en UC	266 074,8	171 929,7	94 145,1	54,8%
<b>Résultat financier total</b>	<b>470 949,3</b>	<b>267 670,4</b>	<b>203 278,9</b>	<b>75,9%</b>

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des charges financières. Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées des revenus. Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle.

##### A.3.1.2 Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant de terrains et constructions	24	23
Produits provenant d'autres placements	24 908	24 762
Reprise corrections de valeur sur placements	3 028	325
Profits provenant de la réalisation de placements	12 202	17 003
<b>Total des produits des placements</b>	<b>40 162</b>	<b>42 113</b>
Charges de gestion de placement	-5 614	-5 276
Dotations moins-values non réalisées	-277	-8 129
Pertes provenant de la réalisation de placements	-2 150	-3 662
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-8 041</b>	<b>-17 067</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>32 121</b>	<b>25 046</b>

### A.3.1.3 Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant d'autres placements	794	706
Reprise corrections de valeur sur placements	91	-
Profits provenant de la réalisation de placements	237	301
<b>Total des produits des placements</b>	<b>1 122</b>	<b>1 007</b>
Charges de gestion de placement	-190	-149
Dotations moins-values non réalisées	-54	-232
Pertes provenant de la réalisation de placements	-16	-101
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-260</b>	<b>-482</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>862</b>	<b>525</b>

### A.3.1.4 Informations concernant Foyer Réassurance S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016
Produits provenant d'autres placements	90
<b>Total des produits des placements</b>	<b>90</b>
Charges de gestion de placement	-80
Dotations moins-values non réalisées	-31
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-111</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-21</b>

### A.3.1.5 Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant de terrains et constructions	5	5
Produits des entreprises liées	93	-
Produits des participations	377	-
Produits provenant d'autres placements	52 451	44 385
Reprise corrections de valeur sur placements	6 297	1 509
Profits provenant de la réalisation de placements	24 467	28 397
<b>Total des produits des placements</b>	<b>83 690</b>	<b>74 296</b>
<b>Plus-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>3 580</b>	<b>5 592</b>
Charges de gestion de placement	-8 604	-6 912
Dotations moins-values non réalisées	-4 834	-18 994
Pertes provenant de la réalisation de placements	-5 493	-7 857
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-18 931</b>	<b>-33 763</b>
<b>Moins-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>-918</b>	<b>-4 087</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>67 421</b>	<b>42 038</b>

#### A.3.1.6 Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant d'autres placements	4 068	3 020
Reprise corrections de valeur sur placements	834	1
Profits provenant de la réalisation de placements	1 752	1 422
<b>Total des produits des placements</b>	<b>6 653</b>	<b>4 443</b>
<b>Plus-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
Charges de gestion de placement	-1 108	-642
Dotations moins-values non réalisées	-410	-1 416
Pertes provenant de la réalisation de placements	-88	-140
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-1 606</b>	<b>-2 198</b>
<b>Moins-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>5 050</b>	<b>2 245</b>

#### A.3.1.7 Informations concernant Foyer International S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant d'autres placements	1 672	1 492
Reprise corrections de valeur sur placements	109	30
Profits provenant de la réalisation de placements	586	641
<b>Total des produits des placements</b>	<b>2 367</b>	<b>2 163</b>
<b>Plus-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>229 122</b>	<b>189 215</b>
Charges de gestion de placement	-1 782	-1 547
Dotations moins-values non réalisées	-170	-498
Pertes provenant de la réalisation de placements	-26	-25
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-1 978</b>	<b>-2 070</b>
<b>Moins-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>-19 934</b>	<b>-18 791</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>389</b>	<b>93</b>

#### A.3.1.8 Informations concernant IWI S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2016	2015
Produits provenant d'autres placements	22 305	23 508
Profits provenant de la réalisation de placements	103	1 010
<b>Total des produits des placements</b>	<b>22 408</b>	<b>24 518</b>
<b>Plus-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>115 722</b>	<b>106 234</b>
Charges de gestion de placement	-7 541	-5 520
Dotations moins-values non réalisées	-1 175	-
Pertes provenant de la réalisation de placements	-45	-277
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-8 762</b>	<b>-5 797</b>
<b>Moins-values non réalisées s/placements UC</b>	<b>-26 893</b>	<b>-39 057</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>13 647</b>	<b>18 721</b>

### A.3.1.9 Informations concernant Foyer Santé S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

<b>Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Produits provenant d'autres placements	848	711
Reprise corrections de valeur sur placements	347	1
Profits provenant de la réalisation de placements	59	415
<b>Total des produits des placements</b>	<b>1 254</b>	<b>1 127</b>
Charges de gestion de placement	-3320	-257
Dotations moins-values non réalisées	-21	-460
Pertes provenant de la réalisation de placements	-44	-19
<b>Total des charges des placements</b>	<b>-397</b>	<b>-736</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>857</b>	<b>390</b>

### A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

<b>k€</b>	<b>Actions</b>	<b>Obligations</b>	<b>31.12.2016</b>
Plus- et moins-values latentes	103 393	112 279	215 671
Impôts différés	-27 727	-31 247	-58 974
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	75 666	81 031	156 697
dont part du Groupe	75 418	80 712	156 131
dont part des intérêts minoritaires	247	319	566

<b>k€</b>	<b>Actions</b>	<b>Obligations</b>	<b>31.12.2015</b>
Plus- et moins-values latentes	80 493	109 906	190 399
Impôts différés	-23 375	-32 939	-56 313
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	57 119	76 967	134 086
dont part du Groupe	56 968	76 822	133 790
dont part des intérêts minoritaires	151	145	296

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

### A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisés aucun investissement dans des titrisations.

#### A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding. La forte progression de la ligne Produits et charges des placements au 31.12.2016 s'explique essentiellement par la plus-value réalisée sur la vente de Foyer Ré.

k€	31.12.2016	31.12.2015
<hr/>		
Autres activités		
<hr/>		
Commissions de gestion d'actifs	38 320,0	41 252,6
<hr/>		
Frais d'exploitation nets	-26 117,9	-27 034,8
<hr/>		
Produits et charges des placements	110 068,3	2 340,6
<hr/>		
<b>Résultat avant impôts des autres activités</b>	<b>122 270,4</b>	<b>16 558,4</b>
<hr/>		

#### A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances et Foyer Réassurance et entre Foyer Santé et Foyer Réassurance ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Riaffeisen Vie) à CapitalatWork Foyer Group ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnées par Raiffeisen Vie à Foyer S.A., par Foyer Santé à Foyer Assurances et par Foyer Immo et Air Properties à Foyer Vie ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du juridique, des services généraux, etc ;
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A..

#### A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

## B. Système de gouvernance

Pour le Conseil d'Administration de Foyer S.A., les Conseils d'Administration des filiales du Groupe et la Direction, le système de gouvernance, décrit ci-après est en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

FOYER n'a pas identifié d'autre information significative à mentionner dans cette partie en dehors de ce qui est décrit ci-dessous.

### B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

#### B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu> et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 12 juin 2017.

La Charte définit notamment :

- la structure et l'organisation du groupe Foyer S.A.
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires ;
- le rôle, la composition, la Présidence, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que la délégation de la gestion journalière ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil d'Administration, à savoir le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- le rôle, la composition, le mode de fonctionnement de la Direction (gestion journalière) ;
- le rôle des fonctions clé ;
- les valeurs du Groupe ;
- le profil de compétence du Conseil d'Administration et de la Direction.

Elle s'applique aussi transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe.

##### B.1.1.1 Conseil d'Administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, « *chaque société du Groupe est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A.* »

La composition du Conseil d'Administration de Foyer S.A. est publiée annuellement sur le site internet.

##### B.1.1.2 Comités du Conseil d'Administration

La Charte stipule que « *Conformément aux statuts, le conseil d'administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

*Il s'agit des comités suivants :*

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques,*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération.*

*Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe. »*

##### B.1.1.3 Direction

Le rôle, la composition, le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance.

La Direction du Groupe est organisée d'une manière transversale à l'ensemble des entités du Groupe Foyer. Elle comporte 11 membres.

#### **B.1.1.4 Fonctions clés**

Le système de gouvernance du Groupe inclut la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. Ces fonctions sont considérées comme des fonctions clés et sont, par conséquent, également des fonctions importantes et critiques.

Toutes les personnes qui exercent des fonctions clés doivent également remplir les exigences de compétence et d'honorabilité. Elles sont désignées par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur proposition de son administrateur délégué pour les fonctions clés au niveau du Groupe, respectivement par les Conseils des filiales assurantielles et financières pour les fonctions clés de ces entités. Elles sont toutes soumises à des obligations de notification à l'autorité de contrôle correspondante.

Toutes ces fonctions de contrôle indépendantes ont un accès direct au Comité de Direction, mais également aux différents Conseils d'Administration, soit directement, soit à travers le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et sans devoir passer préalablement par le Comité de Direction.

### **B.1.2 Informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif**

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'optimisation des ressources, de nombreux services opérationnels fonctionnent d'une manière transversale au niveau des différentes entités du Groupe. Il en est de même des fonctions clés définies par la réglementation prudentielle qui, opérationnellement, sont attribuées au niveau du Groupe et sont exercées d'une manière transversale à toutes les entités assurantielles du Groupe. Conformément à la législation en vigueur, chaque entité a désigné une personne, administrateur ou employé de l'entité concernée, responsable de la fonction clé sous-traitée.

Les entreprises concernées ont conclu un accord de service (SLA) pour les différentes prestations intra-groupe.

### **B.1.3 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période**

Suite à son rachat en août 2016 par Foyer S.A., la société IWI a été intégrée dans le système de gouvernance du Groupe.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Foyer S.A. du 19 avril 2016, le nombre d'administrateurs a été augmenté de 11 à 12. Parmi ses 12 membres, le Conseil compte 1 administrateur-délégué, 5 administrateurs non exécutifs et 6 administrateurs indépendants.

### **B.1.4 Politique et pratiques de rémunération**

#### **B.1.4.1 Principes de la politique de rémunération**

La Charte de Gouvernance définit au chapitre IV.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

#### **B.1.4.2 Critères de performance individuelle ou collective**

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels fixés annuellement.

Les composantes fixes et variables de la rémunération représentent la rémunération totale.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour Foyer de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;

- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 11% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Foyer a mis en place depuis 2009 un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur des membres du Comité de Direction Groupe. Le but de ce plan est de fidéliser le Comité de Direction Groupe et de stimuler l'accroissement de valeurs à long terme à travers un travail d'équipe.

#### **B.1.4.3 Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée**

Foyer offre des avantages postérieurs à l'emploi qui concernent le personnel actif et les pensionnés.

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, un capital de pension complémentaire patronale de retraite anticipée, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

#### **B.1.5 Informations sur les transactions importantes**

Aucune transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2016 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## **B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

### **B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences**

FOYER apporte une attention particulière aux exigences de compétence et d'honorabilité ainsi qu'à la formation des administrateurs et des collaborateurs qui accèdent à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit à l'annexe VI.2. le profil de compétences essentielles que le Conseil d'Administration et à l'annexe VI.3. le profil de compétence que la Direction doivent réunir dans son ensemble pour s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Les responsables des fonctions clés doivent également posséder l'honorabilité, les compétences (diplômes, qualifications professionnelles et connaissances), ainsi que l'expérience professionnelle nécessaire pour leurs fonctions.

### **B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein**

La compétence des personnes qui dirigent la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques relationnelles, de leadership... sont évaluées par des experts métiers, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure dans le Chapitre IV.3 de la Charte de Gouvernance.

Tout membre du personnel fait l'objet d'une évaluation annuelle afin que ses performances soient évaluées sur le long terme.

L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

## **B.3 SYSTÈME DE GESTION DE RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ**

### **B.3.1 Système de gestion des risques**

Afin d'assurer la gestion de ces risques, le Groupe a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne global (ci-après « Foyer ERM » ou « ERM ») conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

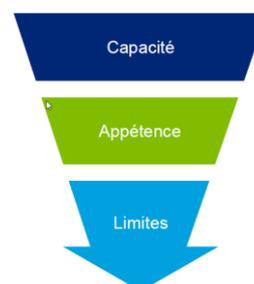
Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque qui prend en compte les objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques indépendant et intégré pour les différents types de risque complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et répondre d'une manière adéquate aux risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées ainsi que formuler des recommandations de risques précises.

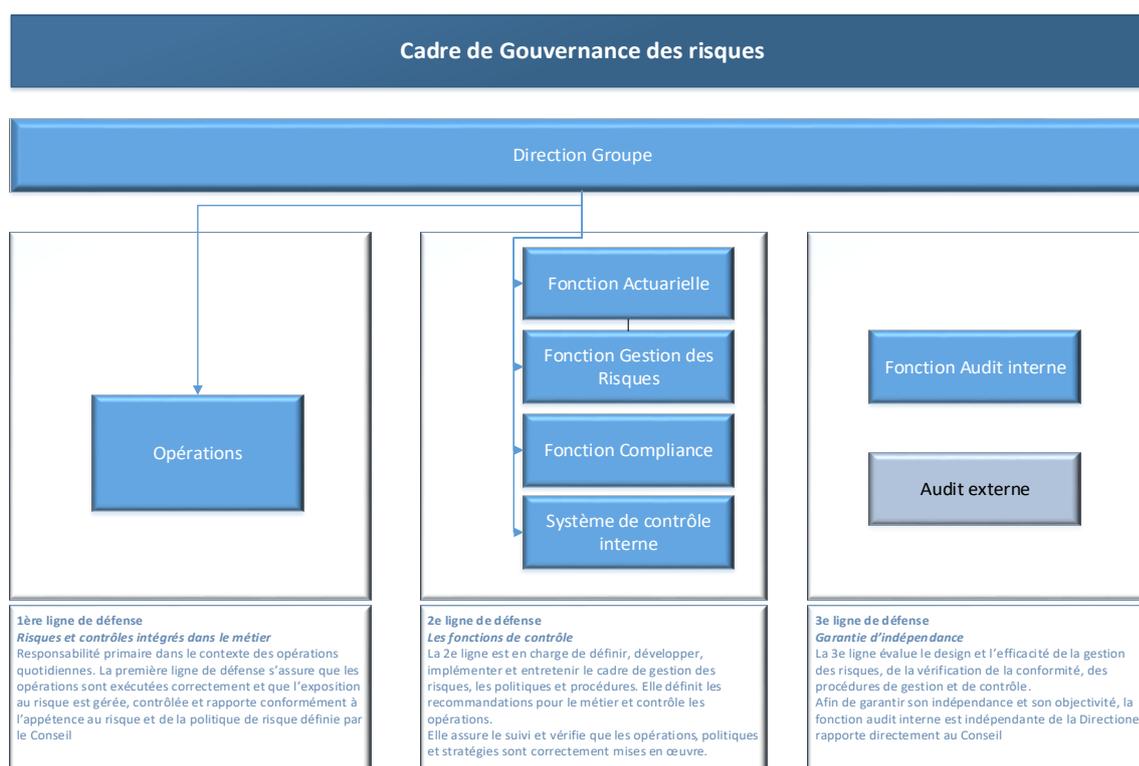
L'appétence au risque définit le risque maximal que le Groupe, respectivement ses filiales sont prêts à prendre pour réaliser les objectifs stratégiques et commerciaux, tenant compte des attentes et du mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, ....).

La définition du cadre d'appétence au risque se base sur une bonne compréhension de la relation entre ces 3 concepts clés :

- La **capacité du risque** est une évaluation par le Conseil et la Direction du niveau maximum du risque global pouvant être supporté par le Groupe, tenant compte de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise ;
- L'**appétence au risque** est le niveau et les types de risques que l'entreprise est capable et prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques et son Plan d'entreprise.
- Les **limites** sont des mesures quantitatives basées sur des hypothèses de calcul et qui matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque par catégorie de risques sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.



Le cadre d'appétence fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.



La gestion des risques est suivie au niveau Groupe par deux types d'instances : les Conseils d'Administration de Foyer S.A et des filiales sur base des rapports et conseils apportés par son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques (ci-après « CACGR ») et la Direction.

Ces mécanismes et procédures sont ainsi principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de Gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion ;
- du contrôle interne sur les reportings financiers et réglementaires ; et
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

### B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe. Celles-ci sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'Administration. L'appétence au risque de la filiale doit être en concordance avec celle du Groupe et doit être approuvée par son Conseil d'Administration. Les

différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont ensuite responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'Administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisées au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le Chief Risk Officer (CRO). Ce dernier rend compte à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques et aux Conseils sur le déroulement de ses missions et de l'ensemble de ses activités. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente la réflexion sur les sujets essentiels, telles que celle du Comité de Direction en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, des risk managers pour le système de gestion des risques, du Comité financier dans le domaine financier, du Comité de réassurance, du Comité de Sécurité Informatique ou du comité de continuité des activités.

### **B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)**

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités et de déterminer les besoins en capital correspondants, ou d'identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour faire face à ces situations. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

#### **B.3.3.1 Processus ORSA**

Le Conseil d'Administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

- 1) Description de la mission et de la stratégie de l'entreprise ;
- 2) Identification des risques et analyse du profil de risque ;
- 3) Identification et évaluation :
  - a. du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique du Groupe et de ses entités, de la vision propre des besoins de capitaux, basée sur son appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. risque stratégique, de conformité, de réputation) ou d'une manière imparfaite (1<sup>ère</sup> évaluation) et de la stratégie commerciale ;
  - b. de la situation de solvabilité future basée sur les hypothèses du Plan d'Entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et scénarios adverses (2<sup>e</sup> évaluation) ;
  - c. de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte d'une manière significative des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR, calculé à l'aide de la formule standard (3<sup>e</sup> évaluation) ;
- 4) Mise au point d'un plan de solvabilité en fonction des conclusions des évaluations précédentes ;
- 5) Pilotage continu de la solvabilité, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année ;
- 6) Intégration dans les processus décisionnels et opérationnels.

Les principes du processus ORSA sont définis par une charte spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA. L'ORSA est réalisé via un travail collaboratif des salariés et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité de Direction supervise les travaux. Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport reprenant les conclusions de ces évaluations. Ce rapport et ses conclusions sont soumis et communiqué à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

L'ORSA formalise ainsi et accompagne la prise de décision.

#### **B.3.3.2 Fréquence de l'ORSA**

Le processus d'évaluation est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision. Il est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 12 décembre 2016, par le Conseil d'Administration du Groupe du 13 décembre dernier et, pour les parties qui les concernent approuvé par les différents Conseils d'Administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

### B.3.3.3 Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales tient compte de leur profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance découlant de l'appétence au risque et de la stratégie commerciale du Groupe et des entités.

Cette évaluation s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard et une évaluation des moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains par exemple, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II. Elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas prise en compte dans la formule standard ou d'une manière incorrecte.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

## B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.1 Description du système de contrôle interne

La présente description du système de contrôle interne correspond à l'application des règles prudentielles prévues par le législateur et de la politique de gestion des risques définie par le Conseil d'Administration.

Le Contrôle interne est défini au sein du Groupe Foyer comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes,
- l'efficacité et la qualité des services, ainsi que
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques.

Il se base sur les principes définis dans le référentiel de contrôle interne du COSO<sup>2</sup>.

Les mécanismes et processus de contrôle interne sont organisés d'après le principe des trois lignes de défense :

1. Le **premier niveau** est un contrôle immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations. Il s'exerce dans chaque domaine de la gestion opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) et de la gestion fonctionnelle (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique...). Il est réalisé par le collaborateur en charge de l'opération validée suivant les dispositions du règlement de signature. Chaque processus, chaque procédure et chaque activité doivent comporter des points de contrôle adéquats pour atteindre ses objectifs en matière de contrôle interne. La responsabilité de ces activités de contrôle, qui sont considérées comme une partie intégrante de chaque processus d'entreprise, est attribuée au Directeur concerné selon l'organigramme défini dans la Charte de Gouvernance.
2. Le **deuxième niveau** est un contrôle a posteriori systématique ou par échantillon, permanent mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Il vise des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Il a pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques. Les contrôles de deuxième niveau sont ainsi réalisés par les fonctions clés.
3. Le **troisième niveau** est constitué de missions périodiques, ponctuels ou inopinés effectués par l'Audit interne. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle de 1er et 2e niveaux et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations. Il constitue la 3e ligne de défense dans l'organisation de la gestion des risques.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la Charte de Risk Management.

Le responsable de l'Audit Interne, le Chief Compliance Officer, le Chief Actuary et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur au CACGR du Conseil d'Administration de Foyer SA sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'Administration de Foyer SA et, pour les points concernés, aux Conseils d'Administration des autres entités du Groupe.

---

<sup>2</sup> Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite et confrontée à la base des incidents déclarés.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficacité et l'efficacités des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant toujours être garantie à tous les niveaux<sup>3</sup>, il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

## **B.4.2 Fonction de vérification de la conformité**

Le Groupe a défini les objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité (ci-après « fonction Compliance ») sont les suivants :

- conseiller le Conseil d'Administration sur le respect de la réglementation prudentielle ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- identifier et évaluer les risques de compliance ;
- informer la Direction et les Conseils d'Administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ;
- conseiller et former la Direction et les collaborateurs sur des questions de conformité ;
- organiser et assurer un suivi des contrôles de conformité réglementaires ;
- veiller à la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ;
- veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et/d'image qui seraient liés à une non-conformité.

La fonction Compliance au sein du Groupe se compose :

- des Compliance Officers au sein des filiales de Foyer S.A. : ils assurent la réalisation des objectifs compliance liés à la relation avec les clients. Ils sont indépendants de toute fonction commerciale, afin de leur permettre d'effectuer un travail objectif et libre ;
- d'un Chief Compliance Officer Groupe : Il assure une mise en œuvre cohérente de la Politique de Compliance, la qualité de la Fonction Compliance et le reporting vers CACGR du Groupe ;
- d'un Comité de Coordination Compliance, qui est composé des responsables compliance de chaque branche d'activité du Groupe (assurances vie, assurances non-vie, gestion d'actifs), du CRO et du Chief Compliance Officer Groupe. Les réunions ont pour but la mise en œuvre de la politique compliance Groupe, elles permettent la concertation sur des problématiques de compliance communes aux différentes filiales et plus généralement d'augmenter la qualité de la compliance.

Les Compliance Officers disposent de prérogatives dans le cadre de leurs missions de conformité et de contrôle et notamment à travers un droit d'accès aux informations, un pouvoir d'enquête, la faculté de contacter le Conseil d'Administration et de recourir à des experts externes.

## **B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE**

### **B.5.1 Description de la fonction d'audit interne**

La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans la logique du système de gouvernement d'entreprise du Groupe Foyer S.A. et de ses entités.

D'une manière générale, la fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par le Conseil d'Administration sont atteints,
- les ressources sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficacités des systèmes de contrôle interne de l'organisation (ensemble des sociétés composant le Groupe) dont la responsabilité ultime de mise en œuvre relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

La cellule d'Audit Interne dispense une activité de contrôle (également appelée activité d'assurance) et une activité de conseil :

---

<sup>3</sup> Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance pour les activités Vie et de CRO

- activités de contrôle : Centrée sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit Interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.
- activités de conseil. Par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

Ces missions s'exerceront, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes du management

## B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit Interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer S.A.

Les ressources de la fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer S.A. assurent la réalisation des missions d'Audit Interne en rapport avec les activités assurantielles et les activités financières du Groupe. La réalisation des missions d'Audit Interne comprend les étapes suivantes : préparation de la mission, réalisation des travaux de terrain, reporting des résultats de la mission, communication et suivi des plans d'action.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer constitue une fonction permanente au sein de l'organisation et est composée d'un nombre suffisant de collaborateurs. L'adéquation des moyens personnels nécessaires au bon fonctionnement des processus d'Audit Interne est supervisée par le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques de Foyer S.A.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer S.A. doit posséder collectivement les connaissances, le savoir-faire et les autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit Interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

Le service d'Audit Interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit Interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du groupe Foyer S.A.. Elle est une fonction de soutien au Chief Executive Officer et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit Interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

L'autorité et la légitimité de l'Audit Interne lui sont conférées par le Conseil d'Administration du Groupe Foyer S.A., les Conseils d'Administration des filiales du Groupe et le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques auxquels le responsable de l'Audit Interne rapporte directement, afin que soient effectuées les investigations nécessaires à l'assurance du bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne du Groupe.

Le Responsable de l'Audit Interne est rattaché fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, et, rattaché hiérarchiquement directement au Président du Conseil d'Administration de Foyer S.A..

Par ailleurs, il est reconnu au responsable du service d'Audit Interne le droit de pouvoir contacter directement et de sa propre initiative le Président du Conseil d'Administration de Foyer S.A., respectivement de la société concernée, ou, le cas échéant, les membres du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques ou encore l'Autorité de tutelle en charge des activités sous revue.

## B.6 FONCTION ACTUARIELLE

### B.6.1 Description de la fonction actuarielle

Tout comme la fonction Gestion de risque et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance. Ses missions peuvent être regroupées selon les quatre thématiques suivantes :

- la souscription : émettre un avis sur la politique de souscription et de tarification des risques d'assurance ;
- les provisions techniques
  - coordonner, voire superviser le calcul des provisions techniques ;
  - contrôler la qualité des données, tant des données internes que de marché, en juger la suffisance et faire des ajustements en cas de nécessité ;
  - contrôler la segmentation des données, afin de garantir la bonne affectation aux différentes Lines of Business ;
  - contrôler l'adéquation des méthodes et des hypothèses relatives a :
    - la projection des réserves sinistres en assurance non vie par la méthode des triangles en tenant compte des sinistres individuels graves, de l'inflation, de la réassurance et des cadences de paiement ;
    - l'évaluation du profit contenu dans les provisions de primes et dans les primes futures ;
    - l'évaluation des passifs (sinistres, primes, frais, rachats, PB) en assurance vie ;
  - comparer les évaluations « best estimate » à l'expérience ;
- la réassurance : émettre un avis sur l'adéquation du programme de réassurance ;

- le système de gestion des risques : apporter un support à la fonction de gestion des risques :
  - calcul de l'exigence de solvabilité relative au modèle standard ;
  - construction du modèle de gestion actif-passif (« ALM ») ;
  - support quantitatif pour l'ORSA.

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du Groupe Chief Actuary, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui agissent comme centre de compétence pour toutes les entreprises du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

## **B.7 SOUS-TRAITANCE**

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble des sociétés d'assurances et de réassurances du Groupe une politique relative à toute sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire chaque fois qu'une activité sous-traitée peut avoir une influence significative sur le fonctionnement d'une société du Groupe, notamment sur les opérations d'une nature stratégique, sur la maîtrise des risques de toute nature, sur les budgets, ou sur les résultats financiers.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'Administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'Administration de la société concernée et des organes de direction (Comité de Direction – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences réglementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée :

- sous-traitance à un tiers externe d'une activité critique ou d'une fonction clé
- sous-traitance intra-groupe.

Comme défini précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de ces directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle. Ainsi, le Groupe considère que la sous-traitance intra-groupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté au sein de l'entité Foyer-ARAG qui soustrait depuis 2015 à ARAG SE - Branch Belgium la gestion des sinistres relatifs aux garanties souscrites sur le territoire belge.

## **B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Le Groupe n'a pas identifié d'autre information importante concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

## **B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE**

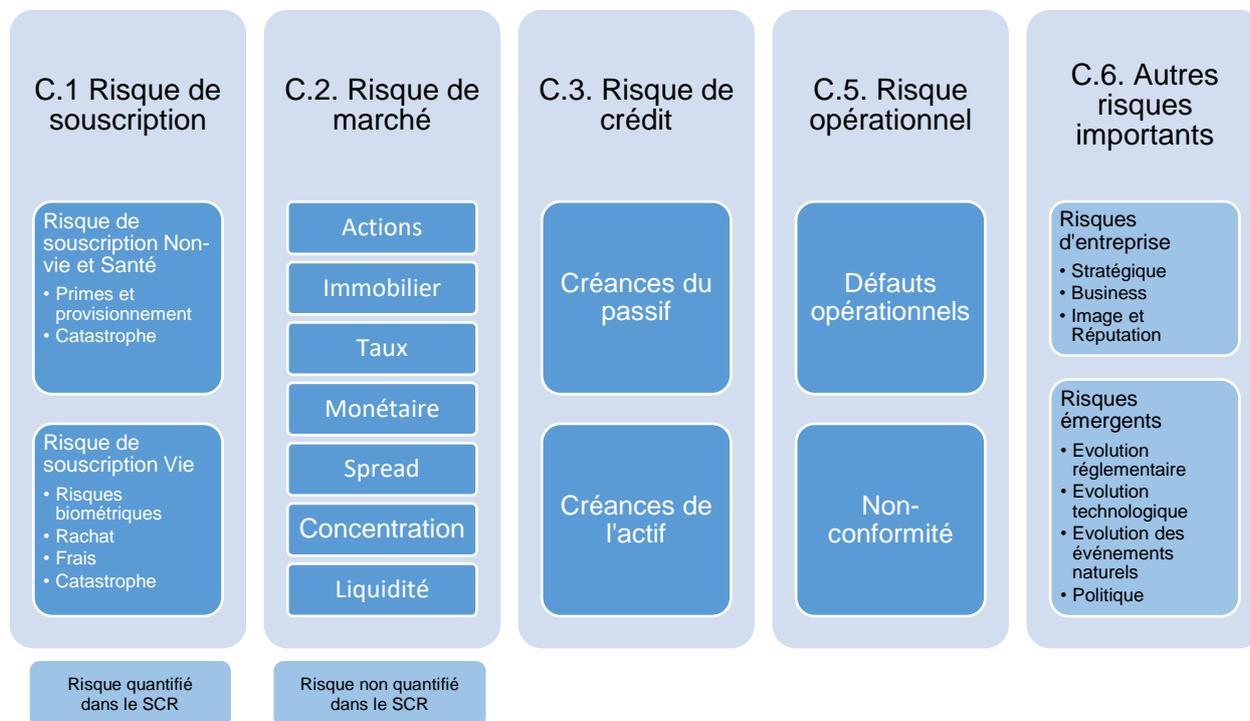
L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'Administration un environnement de contrôle approprié et adapté aux activités du Groupe et à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces par la Direction ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

## C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures des principales mesures de protection face à ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle qui s'applique au Groupe et à ses filiales assurantielles :

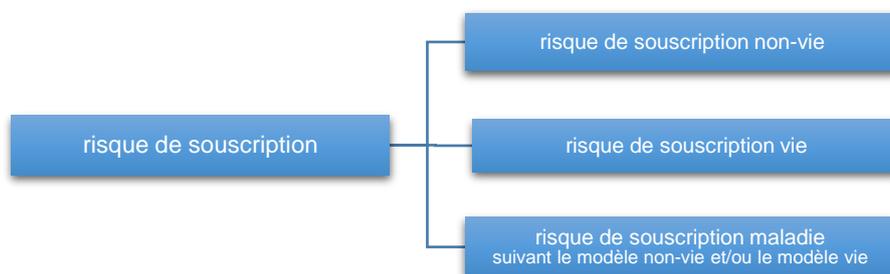


Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative selon le calcul du SCR calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de FOYER. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E du présent rapport) et par divers dispositifs de gestion des risques.

## C.1 RISQUES DE SOUSCRIPTION

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque en trois sous-modules :

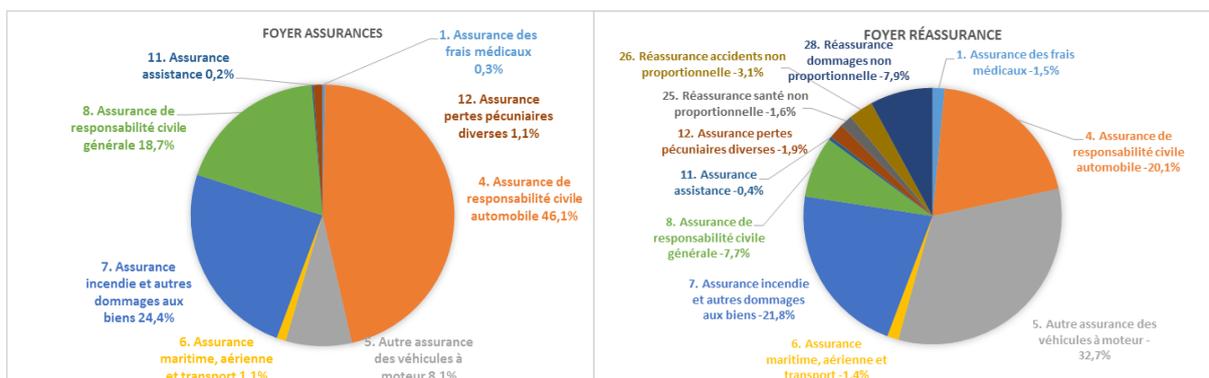


### C.1.1 Risques de souscription en assurance Non-Vie

#### C.1.1.1 Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances et Foyer-ARAG principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Réassurance, étant réassureur de Foyer Assurances et dans une moindre mesure de Foyer Santé, hérite en partie des risques de souscription de ses cédantes.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises non-vie du Groupe.



Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances se caractérisent comme suit :

- l'assurance de responsabilité civile automobile couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'assurance incendie et autres dommages aux biens, couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle,...
- les contrats de responsabilité civile générale couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'assurance de véhicule à moteur couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux,...

Foyer-ARAG souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile (représentant moins de 20% des provisions), les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Réassurance réassure d'une part les risques de Foyer Assurances de manière proportionnelle, et d'autre part certains risques de Foyer Assurances et de Foyer Santé en utilisant des contrats de type non proportionnel, excédents de sinistres et de pertes.

Les risques de souscription en assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

### C.1.1.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels ...), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances contre le risque de sinistralité extrême via un traité Excess of Loss couvrant les lignes d'activités de responsabilité civile et contre le risque de concentration via un traité Excess of Loss Catastrophe par événement.

Vu la nature de ses affaires, Foyer-ARAG ne souscrit actuellement aucun traité de réassurance.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2016 relatives aux risques de souscription non-vie sont effectuées sur les paramètres de ratios combinés supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues :

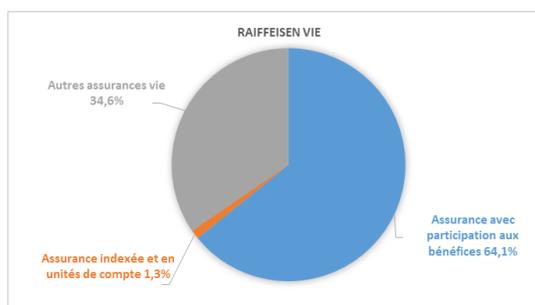
Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Réassurance
Ratios combinés +10,00%	2,48%	2,45%	17,65%

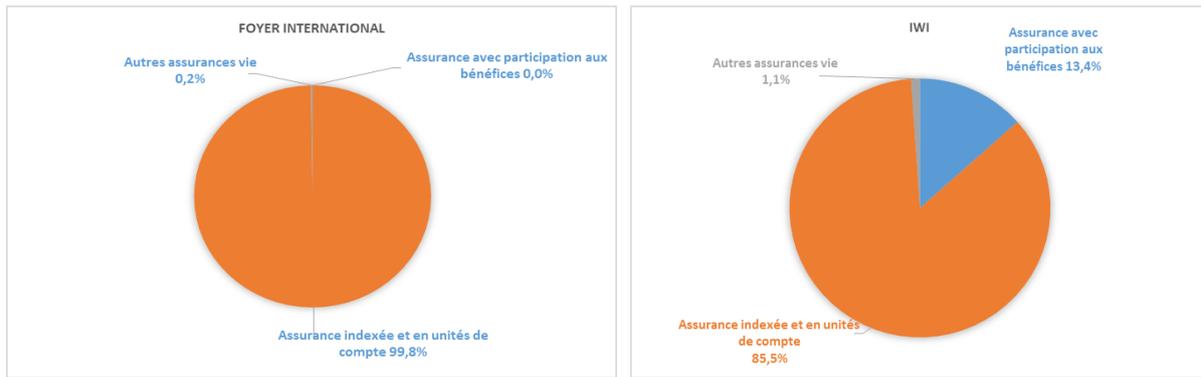
## C.1.2 Risques de souscription en assurance vie

### C.1.2.1 Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription Vie à travers ses filiales Foyer Vie, Raiffeisen Vie, Foyer International et IWI. Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est également exposé au risque de souscription Vie.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises vie du Groupe.





Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- Assurance avec participation aux bénéfices : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- Assurance indexée et en unités de compte : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ; cette ligne d'activité prédomine largement pour Foyer International et IWI, qui souscrivent en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Autres assurances vie : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que :

- Foyer Vie est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 22% de son encaissement et 20% de ses provisions statutaires ;
- en parallèle de son offre internationale destinée à une clientèle fortunée, IWI a également développé une offre de produits, le cas échéant assortis d'avantages fiscaux, distribués localement à une clientèle « retail » ; dans le cadre de l'intégration juridique de IWI dans le groupe Foyer prévue en 2017, cette activité qui représente un peu moins de 3% des provisions statutaires sera transférée à Foyer Vie.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de rachat, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

### C.1.2.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2016 relatives aux risques de souscription vie sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux de mortalité supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de mortalité inférieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues.

Les impacts sur les best estimates des provisions techniques sont illustrés au tableau ci-dessous ; nous constatons que la diminution envisagée des taux de mortalité induirait une diminution des best estimates des provisions techniques, compte tenu des faibles expositions des engagements viagers dans les sociétés sous revue.

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Mortalité + 5,00%	0,14%	0,84%	0,04%	0,03%
Mortalité - 5,00%	-0,12%	-0,84%	-0,04%	-0,04%
Frais + 5,00%	0,70%	2,36%	0,20%	0,25%
Chutes + 10,00%	0,01%	0,08%	0,12%	0,09%

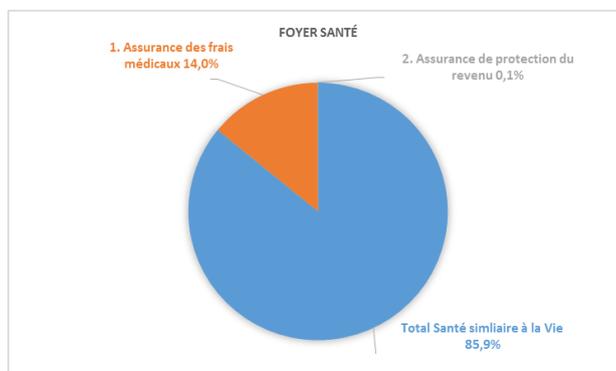
### C.1.3 Risques de souscription en assurance Santé

#### C.1.3.1 Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance santé (couvertures complémentaires à la Caisse de Maladie Luxembourgeoise, ainsi que des couvertures d'assurance maladie hors Luxembourg) à travers sa filiale Foyer Santé, principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également à l'international (Allemagne, Belgique, Singapour, Etats-Unis, Chine, ...), à destination d'une clientèle expatriée, le cas échéant en libre prestation de services.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est exposée aux risques de souscription tant non-vie que vie, selon que ses activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques de Foyer Santé se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.



Comme l'indique ce graphique, les activités exercées sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie prédominent largement.

Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risque de mortalité, risque de longévité, risque d'invalidité / morbidité, risque de rachat et risque de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Santé se caractérisent comme suit :

- assurance « *remboursement des frais médicaux* » pour une personne assurée suite à une maladie ou un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie,
- assurance « *paiement d'une indemnité journalière* » en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

### C.1.3.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

Les garanties « *remboursement de frais de traitement médical* » (y inclut les garanties de la Business Line Expat), la garantie « *Indemnité journalière* » lors d'une hospitalisation ou d'une incapacité de travail sont couvertes par un programme de réassurance impliquant deux réassureurs (à parts égales), dont l'un est Foyer Réassurance. Il s'agit d'une couverture automatique en Excédent de Plein.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

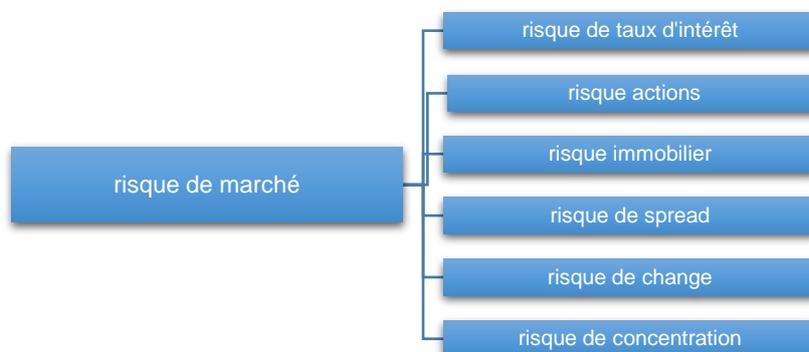
Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2016 relatives aux risques de souscription santé sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux d'inflation future supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues.

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Santé
Inflation + 10,00%	12,43%
Frais + 5,00%	19,65%
Taux de chutes + 10,00%	-17,62%

## C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en cinq sous-modules :



### C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan sous Solvabilité II.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer S.A. Conso
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2,9%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1,7%
Actions	8,3%
<i>Actions — cotées</i>	8,3%
<i>Actions — non cotées</i>	0,0%
Obligations	71,7%
<i>Obligations d'État</i>	23,4%
<i>Obligations d'entreprise</i>	46,0%
<i>Titres structurés</i>	2,1%
<i>Titres garantis</i>	0,2%
Organismes de placement collectif	12,6%
Produits dérivés	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,3%
Autres investissements	0,4%
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)</b>	<b>100,0%</b>
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)</b>	<b>3 246 694</b>

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	11,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	8,5%	1,8%	0,0%	0,0%
<i>Actions — cotées</i>	8,5%	1,8%	0,0%	0,0%
<i>Actions — non cotées</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	65,6%	78,7%	83,2%	79,6%
<i>Obligations d'État</i>	19,8%	23,4%	22,7%	13,0%
<i>Obligations d'entreprise</i>	42,1%	55,3%	60,6%	66,6%
<i>Titres structurés</i>	3,7%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Titres garantis</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	12,4%	19,5%	16,7%	20,4%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)</b>	<b>750 970</b>	<b>27 816</b>	<b>28 288</b>	<b>4 119</b>

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,1%	1,1%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	10,8%	0,9%	0,0%	2,7%
<i>Actions — cotées</i>	10,8%	0,9%	0,0%	2,7%
<i>Actions — non cotées</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	70,7%	86,9%	96,3%	82,4%
<i>Obligations d'État</i>	19,6%	24,3%	36,7%	38,6%
<i>Obligations d'entreprise</i>	48,8%	62,6%	56,7%	42,5%
<i>Titres structurés</i>	2,4%	0,0%	2,9%	0,0%
<i>Titres garantis</i>	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%
Organismes de placement collectif	13,5%	12,3%	3,2%	11,0%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,9%	0,0%	0,0%	2,8%
Autres investissements	1,6%	0,0%	0,4%	0,0%
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)</b>	<b>1 460 262</b>	<b>133 426</b>	<b>53 696</b>	<b>643 935</b>

### Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais la société supporte alors le risque de voir baisser ces recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent largement auprès de Foyer International et IWI et sont relativement marginaux chez Foyer Vie et Raiffeisen Vie.

Actifs en représentation de contrats en unités de compte (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte</b>	<b>50 416</b>	<b>1 944</b>	<b>4 514 357</b>	<b>2 874 924</b>

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêts, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables.

#### C.2.1.1 Risque sur les taux d'intérêts

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêts sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêts techniques sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Taux garantis 0%	392.847	6.798	11.020	89.835
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	29.163	7.581	0	13.481
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	94.314	42.941	0	79.121
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	416.770	39.735	0	298.935
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	198.013	0	0	4.412
Taux garantis supérieurs à 4% et inférieurs ou égaux à 5%	0	0	210	850
<b>Total des provisions techniques à taux garantis</b>	<b>1.131.107</b>	<b>97.055</b>	<b>11.230</b>	<b>486.634</b>
Taux garantis moyens pondérés	1,76%	1,86%	0,09%	1,92%

#### C.2.1.2 Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

#### C.2.1.3 Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelange, immeuble qui appartient à Foyer Assurances, les autres sociétés du groupe s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute l'immeuble détenu par IWI qui lui servait de siège d'exploitation avant l'intégration de son personnel sur le site de Leudelange.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe a pris des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie.

#### C.2.1.4 Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's)
- moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's)
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's)

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer S.A. Conso
0	6,9%
1	7,4%
2	29,2%
3	38,5%
4	9,8%
5	0,3%
6	0,1%
Indéfini	7,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
0	2,3%	7,7%	0,0%	0,0%
1	7,3%	12,4%	8,3%	0,0%
2	31,2%	12,7%	14,0%	64,5%
3	43,4%	54,7%	66,3%	28,7%
4	11,8%	3,4%	8,0%	0,0%
5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Indéfini	3,9%	9,2%	3,4%	6,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
0	5,3%	2,8%	0,0%	20,0%
1	4,3%	1,8%	12,9%	18,7%
2	25,9%	24,5%	25,5%	42,5%
3	40,1%	54,4%	49,9%	16,8%
4	11,8%	10,8%	9,7%	0,0%
5	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%
6	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%

Indéfini	11,9%	5,6%	2,1%	2,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

#### C.2.1.5 Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements limités dans des devises non euros peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transposition des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	Foyer S.A. Conso
EUR	92,0%
USD	4,3%
CHF	0,6%
AUD	0,1%
CAD	0,0%
Autres	3,0%

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Devises	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
EUR	91,2%	86,5%	91,1%	88,5%
USD	5,2%	9,3%	5,6%	5,5%
CHF	0,6%	0,8%	1,7%	0,9%
AUD	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
CAD	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Autres	2,8%	3,2%	1,6%	5,0%

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Devises	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
EUR	90,4%	92,6%	100,0%	97,7%
USD	5,3%	4,9%	0,0%	0,2%
CHF	0,6%	0,7%	0,0%	0,0%
AUD	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
CAD	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	3,6%	1,8%	0,0%	2,1%

#### C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels FOYER a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'administration du Groupe et des différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que des

limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme pour les montants suivants :

- 42 k€ à l'actif de Foyer S.A., sans position dans les entités assurantielles
- 5 959 k€ au passif de Foyer S.A., avec des positions de 858 k€ chez Foyer Assurances et de 4 670 k€ chez Foyer Vie.

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

### C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché du portefeuille en lignes directes (hors organismes de placement collectif) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	1,6%
Exposition 2	1,4%
Exposition 3	1,2%
Exposition 4	1,1%
Exposition 5	1,1%

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Exposition 1	1,2%	3,4%	4,8%	11,2%
Exposition 2	1,2%	2,9%	2,5%	8,7%
Exposition 3	1,1%	2,2%	2,0%	8,2%
Exposition 4	1,1%	2,2%	2,0%	7,6%
Exposition 5	1,1%	2,2%	2,0%	7,6%

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Exposition 1	1,8%	3,0%	3,8%	3,6%

Exposition 2	1,4%	2,7%	3,1%	2,8%
Exposition 3	1,4%	2,0%	3,0%	2,3%
Exposition 4	1,2%	1,9%	2,8%	2,3%
Exposition 5	1,1%	1,9%	2,8%	2,0%

Les pourcentages les plus élevés sont observés pour les portefeuilles de petites tailles, en particulier pour Foyer Réassurance, et aussi Foyer-ARAG et Foyer Santé ; il est en effet retenu un « ticket minimum » pour tout investissement, d'où des pondérations plus importantes pour les portefeuilles de petites tailles.

En termes d'atténuation du risque de marché, la société a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir deux types de positions :

- les positions directes en devises non euro par des ventes à terme de contrats « forward » ;
- certaines positions particulières en actions par la vente d'options d'achat.

On remarquera également la très faible pondération, voire l'absence, d'investissements dans des produits spéculatifs non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, la société concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité des actifs et, le cas échéant, des provisions techniques (plus exactement leurs best estimates) aux risques de marché portent sur les trois facteurs de risques majeurs que sont les risques sur les taux d'intérêt, sur les prix des actions et sur les spreads de crédit.

Pour les entités non-vie, les résultats sont les suivants :

Impacts (en %) sur les Biens immobiliers et investissements et sur les Best estimate		Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Taux d'intérêt + 1,00%	Actifs investis	-4,69%	-6,31%	-5,79%	-5,87%
	Best estimate	-4,98%	-3,09%	-16,61%	-1,00%
Taux d'intérêt - 1,00%	Actifs investis	4,69%	6,31%	5,79%	5,87%
	Best estimate	4,98%	3,09%	16,61%	1,00%
Prix des actions - 10%		-2,57%	-4,11%	-4,24%	-4,18%
Spread de crédit + 1,00%		-1,44%	-1,32%	-1,45%	-2,01%

Pour les entités vie, les résultats sont les suivants :

Impacts (en %) sur les Biens immobiliers et investissements et sur les Best estimate		Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Taux d'intérêt + 1,00%	Actifs investis	-5,17%	-6,77%	-6,91%	-2,78%
	Best estimate	-13,94%	-10,35%	-10,31%	-3,11%
Taux d'intérêt - 1,00%	Actifs investis	5,17%	6,77%	6,91%	2,78%
	Best estimate	13,94%	10,35%	10,31%	3,11%
Prix des actions - 10%		-3,11%	-4,01%	-5,70%	-1,42%
Spread de crédit + 1,00%		-1,99%	-0,99%	0,00%	-0,27%

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.2 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarios adverses retenus par le Conseil d'administration.

## C.3 RISQUE DE CRÉDIT

### C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

<b>Actifs autres que Biens immobiliers et investissements (montants en k€)</b>	<b>Foyer S.A. Conso</b>
Prêts et prêts hypothécaires	10.293
Montants recouvrables au titre de la réassurance	94.005
Dépôts auprès des cédantes	14
Créances nées d'opérations de réassurance	8.722
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	62.950
Autres créances (hors assurance)	14.279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	246.386

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

<b>Actifs autres que Biens immobiliers et investissements (montants en k€)</b>	<b>Foyer Assurances</b>	<b>Foyer Arag</b>	<b>Foyer Santé</b>	<b>Foyer Réassurance</b>
Prêts et prêts hypothécaires	9.549	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	91.295	0	-158	0
Dépôts auprès des cédantes	14	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	8.530	0	0	1.986
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	51.762	684	4.970	0
Autres créances (hors assurance)	12.469	212	428	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61.618	1.807	13.463	884

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

<b>Actifs autres que Biens immobiliers et investissements (montants en k€)</b>	<b>Foyer Vie</b>	<b>Raiffeisen Vie</b>	<b>Foyer International</b>	<b>IWI</b>
Prêts et prêts hypothécaires	745	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	449	4.547	0	145
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	61	0	0	131
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	4.755	952	0	987
Autres créances (hors assurance)	795	20	22	3.912
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77.340	8.652	37.865	13.548

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs et intermédiaires, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;
- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

## **C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit**

### **C.3.2.1 Risques sur les preneurs et intermédiaires**

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituées sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

### C.3.2.2 Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence. Celle-ci est illustrée au tableau ci-dessous pour les entités non-vie, puis vie :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
0	0,0%		0,0%	
1	66,8%		0,0%	
2	33,2%		100,0%	
3	0,0%	pas de réassurance	0,0%	pas de réassurance
4	0,0%		0,0%	
5	0,0%		0,0%	
6	0,0%		0,0%	
Indéfini	0,0%		0,0%	
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1	0,0%	0,0%	100,0%	42,2%
2	100,0%	100,0%	0,0%	57,8%
3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indéfini	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance particulièrement importants pour Foyer Assurances ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) ou des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence de montants de respectivement 17 187 k€ et 3 672 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

### C.3.2.3 Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans les tableaux ci-dessous :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer S.A. Conso
0	0,0%
1	28,5%
2	45,2%
3	7,95%
4	0,0%
5	0,0%
6	0,0%
Indéfini	11,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1	42,2%	62,0%	63,8%	47,0%
2	39,7%	38,0%	35,2%	53,0%
3	6,5%	0,0%	0,0%	0,0%
4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indéfini	11,6%	0,0%	0,9%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Échelons de qualité de crédit (CQS)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
1	47,7%	1,0%	4,8%	0,2%
2	22,9%	0,0%	32,5%	99,2%
3	9,9%	0,2%	23,8%	0,0%
4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
5	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indéfini	19,6%	98,9%	38,9%	0,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte exclusivement sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

## C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

### C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme des actifs pour honorer cet engagement, à des conditions défavorables.

## C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements très limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements très limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents, structurés et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

## C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected profits included in future premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
EPIFP - Activités vie	0	0	-5 884	0
EPIFP - Activités non-vie	6 222	1 069	90	10 731
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>6 222</b>	<b>1 069</b>	<b>-5 794</b>	<b>10 731</b>

Le montant négatif de bénéfices attendus pour Foyer Santé résulte mécaniquement des projections des cash-flows futurs du portefeuille en vigueur sur les 80 prochaines années, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA. Le solde des cash-flows devient systématiquement négatif suite aux paiements de sinistre en hausse à mesure du vieillissement des assurés. La technique actuarielle de l'assurance maladie ici similaire à celles de l'assurance vie prévoit la constitution d'une provision pour vieillissement (PPV) précisément pour financer cet effet. Cette PPV ayant nécessairement été constituée sur base des cash-flows du passé n'entre dès lors pas dans les projections. Au 31 décembre 2016, la PPV s'élevait à 20 781 k€, montant largement supérieur aux pertes futures affichées ci-dessus à hauteur de 5 884 k€.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
EPIFP - Activités vie	38 428	12 396	0	3 129
EPIFP - Activités non-vie	0	0	0	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>38 428</b>	<b>12 396</b>	<b>0</b>	<b>3 129</b>

Concernant Foyer International et IWI, comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures, à l'exception des primes périodiques relatives aux contrats décés pour IWI.

## C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements extérieurs. »

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes

et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information, de ses prestataires ou de ses intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, ...), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

FOYER porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. FOYER a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (BCP).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents récents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. Foyer a mis en place des contrôles internes et des procédures destinées à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée annuellement. Le Groupe a mis en place un large dispositif de contrôles internes, ainsi que des dispositifs de Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour différents scénarios et de Plans de Secours Informatiques (DRP) et a souscrit un programme d'assurances pour réduire son exposition au risque.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, FOYER utilise l'approche standard avec les paramètres définis par EIOPA.

## C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de FOYER sont soumises à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi tant sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, etc.

Cette réglementation et la surveillance y relative se sont renforcées dans le cadre de la précédente crise financière tant au niveau local, européen qu'international. Ces modifications de la réglementation qui visent à renforcer la protection des assurés et des investisseurs et qui confèrent aux autorités de contrôle des pouvoirs de plus en plus larges engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

Les nouvelles obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité impactent fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital.

Ces modifications de la réglementation qui visent à renforcer la protection des assurés et qui confèrent aux autorités de tutelle de larges pouvoirs de supervision pourraient affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

Enfin, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire conduit, par ailleurs, le Groupe à être particulièrement vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, FOYER pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

De même, en matière de distribution, l'entrée en vigueur de la directive sur la distribution d'assurance (IDD à transposer au plus tard le 23 février 2018 dans chaque État membre) avec des exigences larges couvrant le devoir de conseil, la gestion des conflits d'intérêt, la surveillance et la gouvernance des produits, l'information et la transparence ou le Règlement portant sur les documents d'informations clés des produits d'investissement (PRIIPS) pourraient également accroître les coûts de conformité opérationnelle des entités du Groupe.

La réforme européenne de la protection des données à caractère personnel, Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 « General Data Protection Regulation » (GDPR), fait évoluer le cadre légal à partir de mai 2018 et va également avoir des répercussions sur les processus et procédures de Foyer. Les principaux objectifs de cette réforme sont les suivants :

- (i) le renforcement des droits des individus, afin de leur octroyer plus de contrôle sur leurs données personnelles et leur faciliter l'accès à ces données ;
- (ii) une plus grande harmonisation des lois applicables au sein de l'Union Européenne ainsi qu'un système de guichet unique qui entraînera une coopération entre les autorités de protection des données sur des sujets transversaux impliquant toute l'Union européenne ; et
- (iii) un régime d'application plus strict selon lequel les autorités de protection des données seront autorisées à distribuer des amendes allant jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % de leur chiffre d'affaires annuel aux sociétés ne respectant pas la réglementation européenne, le montant le plus élevé étant retenu.

Ce renforcement des multiples exigences réglementaires, dont les impacts potentiels sont difficilement estimables, pourrait affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière de FOYER.

Par ailleurs, le Groupe est également en veille sur les risques émergents. Ces sont les risques non encore connus, qui pourraient se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents ont aussi la caractéristique d'un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse.

## **C.7 AUTRES INFORMATIONS**

FOYER n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

## D. Évaluation des éléments de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

### D.1 ACTIFS

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

#### D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurances et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg sur base de principes comptables qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape intermédiaire dans l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

##### *Frais d'acquisition différés*

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Alors qu'en vie le Groupe ne profite pas de cette option, en non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le recalcul du best estimate.

##### *Actifs incorporels*

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20 % et 33,33 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Comme le groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

##### *Actifs d'impôts différés*

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la société à la date de clôture. Dans le cas de certaines sociétés, les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés et le montant net apparaît sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

##### *Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)*

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4 % et 25 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

##### *Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)*

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisés par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détenions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés sous une ligne spécifique (autres investissements).

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement, compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

#### *Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance*

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et sont ajustées du risque de défaut des contreparties.

#### *Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus*

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, mais il est retranché dans la présentation Solvabilité II directement des capitaux propres.
- Les subrogations et sauvetage se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors que ce montant est inclut dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

## D.1.2 Actifs consolidés

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur Compte légaux
Écarts d'acquisition	-	243 411
Frais d'acquisition reportés	-	6 278 864
Actifs incorporels	-	6 628 296
Impôts différés actifs	160 394	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	95 204 744	51 331 224
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	3 151 489 432	3 158 971 656
Immobilier (autre que pour usage propre)	33 853 895	45 446 546
Participations	55 903 691	9 932 822
Actions	268 511 655	278 449 378
Obligations	2 328 047 392	2 331 573 116
Fonds d'investissement	409 849 292	431 085 039
Produits dérivés	42 438	58 056
Dépôt autres que ceux assimilables à de la trésorerie	43 357 268	43 682 737
Autres placements	11 923 803	18 743 962
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	7 440 668 205	7 441 310 427
Prêts et prêts hypothécaires	10 293 108	10 298 082
Avances sur polices	744 518	749 492
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	9 548 590	9 548 590
Part des réassureurs dans les provisions techniques	94 005 134	134 569 579
Non vie et santé similaire à la non-vie	91 295 468	131 539 402
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	2 709 666	3 030 177
Dépôts auprès des cédantes	13 671	13 671
Créances nées d'opérations d'assurance	62 950 187	62 950 187
Créances nées d'opérations de réassurance	8 722 450	8 722 450
Autres créances (hors assurance)	14 279 019	21 355 541
Actions propres	94 067 254	94 067 254
Trésorerie et équivalent de trésorerie	246 385 798	269 629 668
Autres actifs, non mentionnés dans les postes ci-dessus	11 254 788	10 220 530
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 229 494 182</b>	<b>11 276 590 839</b>

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés ci-après en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

### D.1.3 Actifs de Foyer Assurances

	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
<b>Actifs</b>		
Frais d'acquisition différés		4 308 815,92
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	87 765 451,50	47 491 351,84
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	663 204 838,86	587 125 187,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	627 522,92	557 354,16
Actions	63 965 653,51	45 900 217,61
<i>Actions — cotées</i>	<i>63 884 041,04</i>	<i>45 807 439,55</i>
<i>Actions — non cotées</i>	<i>81 612,47</i>	<i>92 778,06</i>
Obligations	492 663 264,33	453 701 717,18
<i>Obligations d'État</i>	<i>148 997 566,55</i>	<i>133 309 031,08</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>316 039 934,58</i>	<i>320 392 686,10</i>
Titres structurés	27 625 763,20	
Organismes de placement collectif	93 448 398,10	74 465 898,05
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 900 000,00	11 900 000,00
Autres investissements	600 000,00	600 000,00
Prêts et prêts hypothécaires	9 548 590,01	9 548 590,01
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	91 295 467,64	131 539 401,86
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	<i>91 295 467,64</i>	<i>131 539 401,86</i>
<i>Non-vie hors santé</i>	<i>92 701 522,10</i>	<i>131 539 401,86</i>
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	<i>-1 406 054,46</i>	
Dépôts auprès des cédantes	13 670,73	13 670,73
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	51 761 770,46	51 761 770,46
Créances nées d'opérations de réassurance	8 529 937,36	8 529 937,36
Autres créances (hors assurance)	12 469 000,69	12 469 000,69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 618 156,00	61 618 156,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	5 293,15	6 744 643,85
<b>Total de l'actif</b>	<b>986 212 176,40</b>	<b>921 150 525,72</b>

#### D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	27 815 847,93	24 524 476,38
Actions	506 960,92	505 739,08
<i>Actions — cotées</i>	<i>506 960,92</i>	<i>505 739,08</i>
Obligations	21 883 344,50	19 947 820,01
<i>Obligations d'État</i>	<i>6 498 131,10</i>	<i>5 680 608,07</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>15 385 213,40</i>	<i>14 267 211,94</i>
Organismes de placement collectif	5 425 542,51	4 070 917,29
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	684 109,58	684 109,58
Autres créances (hors assurance)	211 639,30	211 639,30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 807 026,05	1 807 026,05
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		247 880,00
<b>Total de l'actif</b>	<b>30 518 622,86</b>	<b>27 475 131,31</b>

#### D.1.5 Actifs de Foyer Santé

Actifs en €.	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Frais d'acquisition différés		5 508 480,79
Immobilisations incorporelles		402 255,90
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	7 353,53	7 353,53
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	28 280 417,62	26 328 618,08
Actions	0,00	0,00
Obligations	23 548 503,09	22 424 504,84
<i>Obligations d'État</i>	<i>6 415 737,84</i>	<i>6 022 548,71</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>17 132 765,25</i>	<i>16 401 956,13</i>
Organismes de placement collectif	4 731 914,53	3 904 113,24
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-157 969,50	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	4 970 497,12	4 970 497,12
Autres créances (hors assurance)	428 032,62	428 032,62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 463 348,14	13 463 348,14
<b>Total de l'actif</b>	<b>46 991 679,53</b>	<b>51 108 586,18</b>

## D.1.6 Actifs de Foyer Vie

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Immobilisations incorporelles		1 098 369,41
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	51 120,56	51 120,56
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 460 211 242,21	1 318 330 062,13
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	12 563,40	12 563,40
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	35 334 384,72	59 239 973,19
Actions	157 723 756,95	128 072 938,10
<i>Actions — cotées</i>	<i>157 723 756,95</i>	<i>128 072 938,10</i>
Obligations	1 032 762 611,12	950 564 181,83
<i>Obligations d'État</i>	<i>286 219 459,85</i>	<i>250 633 575,29</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>712 011 092,11</i>	<i>669 954 853,10</i>
Titres structurés	34 532 059,16	29 975 753,44
Organismes de placement collectif	197 577 926,02	167 540 405,61
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	12 900 000,00	12 900 000,00
Autres investissements	23 900 000,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	50 415 708,22	50 415 708,22
Prêts et prêts hypothécaires	744 517,75	744 517,75
<i>Avances sur police</i>	<i>744 517,75</i>	<i>744 517,75</i>
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	449 106,36	471 410,75
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	4 755 281,17	4 755 281,17
Créances nées d'opérations de réassurance	61 292,95	61 292,95
Autres créances (hors assurance)	794 731,18	794 731,18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 339 722,23	77 339 722,23
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	227 096,32	30 227 096,32
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 595 049 818,95</b>	<b>1 484 289 312,67</b>

### D.1.7 Actifs de Raiffeisen Vie

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Actifs d'impôts différés	135 176,22	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	133 425 929,73	121 989 926,41
Actions	1 140 825,00	935 473,96
<i>Actions — cotées</i>	<i>1 140 825,00</i>	<i>935 473,96</i>
Obligations	115 901 141,96	108 107 788,41
<i>Obligations d'État</i>	<i>32 390 101,13</i>	<i>29 230 006,08</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>83 511 040,83</i>	<i>78 877 782,33</i>
Organismes de placement collectif	16 383 962,77	12 946 664,04
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	1 943 673,02	1 943 673,02
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	4 547 221,74	5 082 074,15
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	951 731,27	951 731,27
Créances nées d'opérations de réassurance	31,12	31,12
Autres créances (hors assurance)	20 117,29	20 117,29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 651 925,25	8 651 925,25
<b>Total de l'actif</b>	<b>149 675 805,64</b>	<b>138 639 478,51</b>

### D.1.8 Actifs de Foyer International

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Frais d'acquisition différés		770 382,94
Immobilisations incorporelles	0,00	536 061,02
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	52 516,32	52 516,32
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	53 643 872,45	51 153 400,50
Obligations	51 719 129,98	49 252 460,68
<i>Obligations d'État</i>	<i>19 689 802,14</i>	<i>18 772 524,15</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>30 458 492,79</i>	<i>29 119 052,33</i>
Titres structurés	1 570 835,05	1 360 884,20
Organismes de placement collectif	1 711 008,41	1 711 008,41
Autres investissements	213 734,06	189 931,41
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	4 514 356 887,88	4 514 356 887,88
Autres créances (hors assurance)	21 907,24	21 907,24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 864 675,01	37 864 675,01
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,00	3 750 000,00
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 605 939 858,90</b>	<b>4 608 505 830,91</b>

### D.1.9 Actifs d'IWI

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Immobilisations incorporelles	-	10 686,19
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	-	572 205,29
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	643 935 355,96	583 726 972,78
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7 270 000,00	-
Actions — cotées	17 367 312,50	13 460 811,78
Obligations	530 396 566,34	481 720 467,42
Obligations d'État	248 457 952,03	222 909 097,67
Obligations d'entreprise	273 925 548,22	251 309 353,65
Titres garantis	8 013 066,09	7 502 016,10
Organismes de placement collectif	70 601 477,12	70 245 693,58
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	18 300 000,00	18 300 000,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	2 874 923 772,41	2 874 923 771,39
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	144 918,24	17 728,73
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	986 772,24	986 772,24
Créances nées d'opérations de réassurance	131 203,99	131 203,99
Autres créances (hors assurance)	3 911 899,55	3 911 899,55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 548 154,65	13 548 154,65
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	11 059 579,38	11 059 579,38
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 548 641 656,42</b>	<b>3 488 888 974,19</b>

### D.1.10 Actifs de Foyer Réassurance

Actifs en €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	4 118 671,79	4 068 963,47
Actions	0,00	0,00
Obligations	3 277 292,79	3 255 952,47
Obligations d'État	534 489,47	534 489,47
Obligations d'entreprise	2 742 803,32	2 721 463,00
Organismes de placement collectif	841 379,00	813 011,00
Créances nées d'opérations de réassurance	1 986 448,02	1 986 448,02
Trésorerie et équivalents de trésorerie	883 876,83	883 876,83
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 988 996,64</b>	<b>6 939 288,32</b>

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de FOYER vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

### D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris Santé)	687 559	446 756	40 842	487 598
Activités vie (y compris Santé)	1 689 342	1 630 181	58 367	1 688 548
Activités vie en unité de compte	7 441 311	7 319 457	57 487	7 376 944
<b>Total - Activités consolidées</b>	<b>9 818 212</b>	<b>9 396 394</b>	<b>156 696</b>	<b>9 553 090</b>

Le secteur des activités d'assurance Non-Vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer Réassurance, Foyer-ARAG et Foyer Santé, consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer International, IWI et Foyer Vie, consolidées par intégration globale et dans la société Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances	634 981	442 218	39 420	481 639
Foyer ARAG	17 573	12 332	1 342	13 674
Foyer Réassurance	1 909	-10 731	603	-10 128
<b>Total - Activités non-vie</b>	<b>654 464</b>	<b>443 820</b>	<b>41 365</b>	<b>485 185</b>

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie	1 193 501	1 112 491	45 441	1 157 932
Raiffeisen Vie	99 109	104 041	6 345	110 386
Foyer International	4 525 587	4 425 014	31 355	4 456 369
IWI International Wealth Insurer	3 362 200	3 338 215	29 206	3 367 421
<b>Total - Activités vie</b>	<b>9 180 397</b>	<b>8 979 760</b>	<b>112 348</b>	<b>9 092 108</b>

Activités santé	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Santé	33 095	12 990	8 527	21 517
<b>Total - Activités santé</b>	<b>33 095</b>	<b>12 990</b>	<b>8 527</b>	<b>21 517</b>

## D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

### D.2.2.1 Provisions techniques par lignes d'activité non vie et par entité

Foyer Assurances (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	18 761	1 333	308	1 641
4. Assurance de responsabilité civile automobile	269 442	201 321	20 615	221 937
5. Autre assurance des véhicules à moteur	75 033	34 499	4 444	38 943
6. Assurance maritime, aérienne et transport	4 180	5 412	113	5 525
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	152 015	112 803	4 586	117 389
8. Assurance de responsabilité civile générale	102 959	81 123	8 797	89 920
11. Assurance assistance	1 028	796	86	883
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	11 564	4 931	471	5 401
<b>Total (Non-Vie)</b>	<b>634 981</b>	<b>442 218</b>	<b>39 420</b>	<b>481 639</b>

Foyer ARAG (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	17 573	12 332	1 342	13 674
<b>Total (Non-Vie)</b>	<b>17 573</b>	<b>12 332</b>	<b>1 342</b>	<b>13 674</b>

Foyer Réassurance (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	28	-161	9	-152
4. Assurance de responsabilité civile automobile	377	-2 153	121	-2 032
5. Autre assurance des véhicules à moteur	614	-3 509	197	-3 312
6. Assurance maritime, aérienne et transport	27	-154	9	-145
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	408	-2 335	131	-2 203
8. Assurance de responsabilité civile générale	145	-828	47	-782
11. Assurance assistance	8	-46	3	-43
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	36	-206	12	-194
25. Réassurance santé non proportionnelle	38	-169	9	-160
26. Réassurance accidents non proportionnelle	64	-328	18	-309
28. Réassurance dommages non proportionnelle	164	-843	47	-795
<b>Total (Non-Vie)</b>	<b>1 909</b>	<b>-10 731</b>	<b>603</b>	<b>-10 128</b>

#### D.2.2.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimates ») des provisions techniques ; elles sont exposées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident ; les données sont collectées sur un historique de 15 années, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est

déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.

- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et du fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures des contrats en cours et non résiliés à temps (un mois d'échéance selon la législation).

## D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

### D.2.3.1 Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	1 091 3212	1 032 295	42 166	1 074 461
Assurance indexée et en unités de compte	50 416	50 660	2 069	52 729
Autres assurances vie	51 764	29 536	1 206	30 742
<b>Total Vie (hors santé)</b>	<b>1 193 501</b>	<b>1 112 491</b>	<b>45 441</b>	<b>1 157 932</b>

Raiffeisen Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	57 829	66 732	4 070	70 802
Assurance indexée et en unités de compte	1 944	1 321	81	1 402
Autres assurances vie	39 336	35 987	2 195	38 182
<b>Total Vie (hors santé)</b>	<b>99 109</b>	<b>104 041</b>	<b>6 345</b>	<b>110 386</b>

Foyer International (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	0	0	0	0
Assurance indexée et en unités de compte	4 514 357	4 414 422	31 280	4 445 702
Autres assurances vie	11 230	10 592	75	10 667
<b>Total Vie (hors santé)</b>	<b>4 525 587</b>	<b>4 425 014</b>	<b>31 355</b>	<b>4 456 369</b>

IWI International Wealth Insurer (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	436 618	448 161	3 921	452 082
Assurance indexée et en unités de compte	2 875 566	2 853 714	24 967	2 878 681
Autres assurances vie	50 016	36 340	318	36 658
<b>Total Vie (hors santé)</b>	<b>3 362 200</b>	<b>3 338 215</b>	<b>29 206</b>	<b>3 367 421</b>

### D.2.3.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimates est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéficient de garanties fixées préalablement à leur versement,
  - les prestations aux bénéficiaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
  - les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,
  - les éléments de réassurance (primes cédées, prestations reçues, et autres éléments),
- en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque de marché est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque de marché est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produit, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfices discrétionnaires dont ils peuvent bénéficier.

Quant aux actifs, trois catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et le cash ; les réaligements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement de la société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéficiaire en fonction du taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

## D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

### D.2.4.1 Provisions techniques par lignes d'activité

Concernant l'activité santé, les activités similaires à l'assurance non-vie sont distinguées des activités similaires à l'assurance vie.

Les deux tableaux ci-après donnent les montants tant en normes statutaires qu'en normes de solvabilité en suivant cet ordre.

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	2 922	2 925	95	3 020
2. Assurance de protection du revenu	11	11	0	11
<b>Total Santé similaire à la Vie</b>	<b>2 933</b>	<b>2 936</b>	<b>95</b>	<b>3 031</b>

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
<b>Total Santé similaire à la Vie</b>	<b>30 162</b>	<b>10 054</b>	<b>8 432</b>	<b>18 486</b>

### D.2.4.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires similaires à la vie ou d'affaires similaires à la non-vie.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, et assuré par assuré. Le calcul du best estimate se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures : montants déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée,
  - les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
  - les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,
- tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résultent des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont maintenues afin de refléter la sinistralité et les frais futurs.

### **D.2.5 Marge de risque**

La marge de risque est une composante des provisions techniques qui complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Pour des raisons de proportionnalité, FOYER a fait le choix de retenir une méthode simplifiée pour le calcul de la marge de risque. Cette méthode consiste à déterminer les SCR futurs proportionnellement aux best estimates des provisions futures.

### **D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques**

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par le Chief Actuary du Groupe.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimates des provisions techniques sont calculés en utilisant un modèle de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions.

Pour précision, certains best estimates sont toutefois repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour certains produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernées.

### **D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers**

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Quantitativement, les tableaux repris au point D.2.1 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la Marge de Risque (ou Risk Margin) est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison. Au sein du Groupe, cette Marge de Risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimates futurs des provisions techniques.

### **D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")**

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

## D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimates des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustment »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité sur la situation financière des différentes entités non-vie.

Avec Ajustement de volatilité (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Provisions techniques	481 639	13 674	21 517	-10 128
Capital de solvabilité requis (SCR)	130 177	7 034	11 812	7 220
Minimum de capital requis (MCR)	51 624	2 500	2 953	3 600
Fonds propres éligibles pour le SCR	252 479	11 817	20 374	13 723
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>194,0%</b>	<b>168,0%</b>	<b>172,5%</b>	<b>190,1%</b>

Sans Ajustement de volatilité (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Provisions techniques	484 510	13 722	22 437	-10 128
Capital de solvabilité requis (SCR)	130 250	7 043	12 163	7 220
Minimum de capital requis (MCR)	51 823	2 500	3 041	3 600
Fonds propres éligibles pour le SCR	250 628	11 782	19 710	13 723
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>192,4%</b>	<b>167,3%</b>	<b>162,1%</b>	<b>190,1%</b>

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité sur la situation financière des différentes entités vie.

Avec Ajustement de volatilité (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Provisions techniques	1 157 932	110 386	4 456 369	3 367 421
Capital de solvabilité requis (SCR)	189 702	24 277	69 325	64 289
Minimum de capital requis (MCR)	47 425	6 069	31 151	28 930
Fonds propres éligibles pour le SCR	352 842	31 555	106 066	101 226
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>186,0%</b>	<b>130,0%</b>	<b>153,0%</b>	<b>157,5%</b>

Sans Ajustement de volatilité (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	Foyer International	IWI
Provisions techniques	1 170 596	111 529	4 456 670	3 368 278
Capital de solvabilité requis (SCR)	188 495	23 129	67 882	64 827
Minimum de capital requis (MCR)	47 124	5 782	30 547	29 172
Fonds propres éligibles pour le SCR	343 703	30 843	105 849	100 608
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>182,3%</b>	<b>133,4%</b>	<b>155,9%</b>	<b>155,2%</b>

## D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

## D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

## D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance. Ces derniers sont réduits selon la probabilité de défaut attendu des réassureurs pour finalement obtenir la part de réassureurs dans les provisions techniques.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimates bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

## D.3 AUTRES DETTES

### D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

#### *Provision pour retraite*

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayant-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées suite à d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

#### *Passif d'impôts différés*

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la Société à la date de clôture. Dans le cas de certaines sociétés, les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés et le montant net apparait sous le poste « Passifs d'impôts différés » dans les « Autres dettes » du passif du bilan.

#### *Produits dérivés*

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, ne sont pas repris en comptabilité mais sont inscrits en annexe des comptes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

#### *Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus*

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception du poste suivant :

- les « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, mais ils sont retranchés dans la présentation Solvabilité II directement des capitaux propres, nets d'impôts différés.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

### D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés ci-après en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité

II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur Compte légaux
Passifs éventuels	3 069 334	-
Provisions autres que les provisions techniques	34 803 106	44 796 363
Provisions pour retraite et autres avantages	20 116 006	11 664 876
Dépôts reçus des réassureurs	19 778 654	19 778 654
Impôts différés passifs	146 056 693	97 280 656
Produits dérivés	21 196 741	5 959 575
Dettes envers les établissements de crédit	30 949 508	31 806 611
Dettes nées d'op.assurance directe (preneur d'ass et intermédiaires)	75 939 306	75 734 422
Dettes nées d'op.de réassurance	17 130 298	17 130 298
Autres dettes (non liées à l'assurance)	89 439 388	98 590 958
Dettes subordonnées	2 100 000	2 100 000
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	600 000	600 000
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	1 500 000	1 500 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	818 139	704 011
<b>Total autres dettes</b>	<b>463 497 172</b>	<b>407 646 423</b>

### D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions pour retraite	19 876 736,61	11 505 154,80
Dépôts des réassureurs	17 186 749,31	17 186 749,31
Passifs d'impôts différés	65 751 515,76	
Produits dérivés	858 241,69	
Dettes envers des établissements de crédit	14 178 490,60	14 178 490,60
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	10 692 907,81	10 692 907,81
Dettes nées d'opérations de réassurance	18 579 838,78	18 579 838,78
Autres dettes (hors assurance)	61 990 220,54	61 990 220,54
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	44 732,80	27 399 772,58
<b>Total autres dettes</b>	<b>209 159 433,90</b>	<b>161 533 134,42</b>

### D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	3 049,60	3 049,60
Passifs d'impôts différés	2 001 233,82	
Autres dettes (hors assurance)	1 423 441,75	1 423 441,75
<b>Total autres dettes</b>	<b>3 427 725,17</b>	<b>1 426 491,35</b>

### D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	-10 441,82	-10 441,82
Passifs d'impôts différés	2 076 496,01	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	95 431,91	95 431,91
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	138 258,49	138 258,49
Dettes nées d'opérations de réassurance	107 659,60	107 659,60
Autres dettes (hors assurance)	1 483 551,47	1 483 551,47
Passifs subordonnés	1 200 000,00	1 200 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	9 320,55	9 320,55
<b>Total autres dettes</b>	<b>6 300 276,21</b>	<b>4 223 780,20</b>

### D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Passifs éventuels	237 600,00	
Provisions autres que les provisions techniques	9 681 722,54	9 681 722,54
Provisions pour retraite	239 269,70	159 721,08
Dépôts des réassureurs	292 989,60	292 989,60
Passifs d'impôts différés	50 817 733,59	
Produits dérivés	4 670 171,20	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	16 240 827,87	16 240 827,87
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 734 387,55	3 734 387,55
Dettes nées d'opérations de réassurance	143 592,54	143 592,54
Autres dettes (hors assurance)	16 191 110,48	16 191 110,48
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	47 763,06	23 284 687,15
<b>Total autres dettes</b>	<b>102 297 168,13</b>	<b>69 729 038,81</b>

### D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	1 381 811,04	1 381 811,04
Dépôts des réassureurs	4 597 829,28	4 597 829,28
Dettes envers des établissements de crédit	12 375,00	12 375,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	510 630,18	510 630,18
Dettes nées d'opérations de réassurance	248 022,07	248 022,07
Autres dettes (hors assurance)	812 723,70	812 723,70
Passifs subordonnés	6 000 000,00	6 000 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	61 666,67	61 666,67
<b>Total autres dettes</b>	<b>19 625 057,94</b>	<b>19 625 057,94</b>

### D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer International

Foyer International S.A.	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	4 749 440,23	4 749 440,23
Passifs d'impôts différés	19 592 952,88	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	344 520,27	344 520,27
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	18 102 382,76	18 102 382,76
Dettes nées d'opérations de réassurance	43 565,44	43 565,44
Autres dettes (hors assurance)	2 621 787,18	2 621 787,17
<b>Total autres dettes</b>	<b>45 454 648,76</b>	<b>25 861 695,87</b>

### D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes d'IWI

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	9 747 972,02	9 747 972,02
Passifs d'impôts différés	15 245 146,81	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	43 700 163,83	43 700 163,83
Dettes nées d'opérations de réassurance	118 078,26	118 078,26
Autres dettes (hors assurance)	4 066 588,82	4 066 588,82
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	680 244,38	927 922,05
<b>Total autres dettes</b>	<b>73 558 194,12</b>	<b>58 560 724,98</b>

### D.3.10 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance

En €	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	3 210,00	3 210,00
Passifs d'impôts différés	3 363 742,86	0,00
Autres dettes (hors assurance)	26 787,15	26 787,15
<b>Total autres dettes</b>	<b>3 393 740,01</b>	<b>29 997,15</b>

## D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

## E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :

- aux fonds propres
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes.

FOYER dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

2016	MCR	SCR
FOYER consolidé	604%	261%
Foyer Assurances	489%	194%
Foyer-ARAG	473%	168%
Foyer Santé	690%	173%
Foyer Vie	681%	186%
Raiffeisen Vie	518%	130%
Foyer International	329%	153%
IWI	350%	158%
Foyer Réassurance	381%	190%

### E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

#### E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres

FOYER gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité

suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière, qui comprend la Direction des risques, évalue les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme est proposé.

Le Conseil d'Administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

## E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

<b>Fonds propres disponibles (montants en k€)</b>	<b>Foyer S.A. Conso</b>
Capital en actions ordinaires	44 978
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2 992
Réserve de réconciliation	1 042 835
Passifs subordonnés	1 500
Valeur des actifs d'impôts différés nets	160
Intérêts minoritaires	6 460
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-45 976
<b>Fonds propres de base après déductions</b>	<b>1 052 948</b>
Capital non libéré et non appelé	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 052 948</b>
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 052 948</b>

<b>Réserve de réconciliation (montants en k€)</b>	<b>Foyer S.A. Conso</b>
Excédent d'actif sur passif	1 215 007
Actions propres (détenues directement et indirectement)	94 067
Dividendes, distributions et charges prévisibles	23 515
Autres éléments de fonds propres de base	54 590
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>1 042 835</b>

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

<b>Fonds propres disponibles (montants en k€)</b>	<b>Foyer Assurances</b>	<b>Foyer Arag</b>	<b>Foyer Santé</b>	<b>Foyer Réassurance</b>
Capital en actions ordinaires	12 540	500	11 472	5 000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	553	0
Réserve de réconciliation	239 939	11 317	8 349	8 723
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Valeur des actifs d'impôts différés nets	0	0	0	0
<b>Fonds propres de base après déductions</b>	<b>252 479</b>	<b>11 817</b>	<b>20 374</b>	<b>13 723</b>
Capital non libéré et non appelé	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR</b>	<b>252 479</b>	<b>11 817</b>	<b>20 374</b>	<b>13 723</b>
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le MCR</b>	<b>252 479</b>	<b>11 817</b>	<b>20 374</b>	<b>13 723</b>

<b>Réserve de réconciliation (montants en k€)</b>	<b>Foyer Assurances</b>	<b>Foyer Arag</b>	<b>Foyer Santé</b>	<b>Foyer Réassurance</b>
Excédent d'actif sur passif	294 884	13 417	20 374	13 723
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0	0	0	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	42 405	1 600	0	0
Autres éléments de fonds propres de base	12 540	500	12 025	5 000
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>239 939</b>	<b>11 317</b>	<b>8 349</b>	<b>8 723</b>

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

<b>Fonds propres disponibles (montants en k€)</b>	<b>Foyer Vie</b>	<b>Raiffeisen Vie</b>	<b>Foyer International</b>	<b>IWI</b>
Capital en actions ordinaires	103 795	11 000	31 250	70 359
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	219 047	14 420	71 066	30 866
Passifs subordonnés	0	6 000	0	0
Valeur des actifs d'impôts différés nets	0	135	0	0
<b>Fonds propres de base après déductions</b>	<b>322 842</b>	<b>31 555</b>	<b>102 316</b>	<b>101 226</b>
Capital non libéré et non appelé	30 000	0	3 750	0
Fonds propres auxiliaires	30 000	0	3 750	0
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR</b>	<b>352 842</b>	<b>31 555</b>	<b>106 066</b>	<b>101 226</b>
<b>Fonds propres disponibles pour couvrir le MCR</b>	<b>322 842</b>	<b>31 420</b>	<b>102 316</b>	<b>101 226</b>

<b>Réserve de réconciliation (montants en k€)</b>	<b>Foyer Vie</b>	<b>Raiffeisen Vie</b>	<b>Foyer International</b>	<b>IWI</b>
Excédent d'actif sur passif	322 842	25 555	104 116	107 663
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0	0	0	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	1 800	6 437
Autres éléments de fonds propres de base	103 795	11 135	31 250	70 359
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>219 047</b>	<b>14 420</b>	<b>71 066</b>	<b>30 866</b>

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception de l'existence chez Raiffeisen Vie d'un emprunt subordonné (classé en niveau 1 avec restriction) et des actifs d'impôts différés nets (classé en niveau 3).
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie et Foyer International utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

### E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont nets du capital non appelé ;
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont également réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

<b>Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)</b>	<b>Foyer S.A. Conso</b>
<b>Fonds propres statutaires en juste valeur</b>	<b>1.052.833</b>
Revalorisation des investissements en valeur de marché	21.154
Intégration des dettes subordonnées	1.500
Revalorisation des autres actifs	-83.648
Revalorisation des provisions techniques	265.122
Revalorisation des autres passifs	8.162
Ajustements d'impôts différés	-48.616
<b>Fonds propres de base Solvabilité II</b>	<b>1.216.507</b>
Dividendes prévisionnels	-23.515
Actions détenues en propre	-94.067
<b>Fonds propres éligibles Solvabilité II</b>	<b>1.098.925</b>

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

<b>Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)</b>	<b>Foyer Assurances</b>	<b>Foyer ARAG</b>	<b>Foyer Santé</b>	<b>Foyer Réassurance</b>
<b>Fonds propres statutaires</b>	<b>124.375</b>	<b>8.227</b>	<b>14.989</b>	<b>5.000</b>
Revalorisation des investissements en valeur de marché	76.009	3.291	1.952	50
Intégration des dettes subordonnées	0	0	0	0
Revalorisation des autres actifs	-10.948	0	-6.069	0
Revalorisation des provisions techniques	153.343	3.900	11.578	12.037
Revalorisation des autres passifs	17.857	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-65.752	-2.001	-2.076	-3.364
<b>Fonds propres de base Solvabilité II</b>	<b>294.884</b>	<b>13.417</b>	<b>20.374</b>	<b>13.723</b>
Dividendes prévisionnels	-42.405	-1.600	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
<b>Fonds propres éligibles Solvabilité II</b>	<b>252.479</b>	<b>11.817</b>	<b>20.374</b>	<b>13.723</b>

<b>Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)</b>	<b>Foyer Vie</b>	<b>Raiffeisen Vie</b>	<b>Foyer International</b>	<b>IWI</b>
<b>Fonds propres statutaires</b>	<b>191.059</b>	<b>25.906</b>	<b>53.307</b>	<b>68.128</b>
Revalorisation des investissements en valeur de marché	141.887	11.436	2.467	59.884
Intégration des dettes subordonnées	0	6.000	0	0
Revalorisation des autres actifs	-1.126	-535	-1.283	117
Revalorisation des provisions techniques	23.590	-11.387	69.218	-5.221
Revalorisation des autres passifs	18.250	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-50.818	135	-19.593	-15.245
<b>Fonds propres de base Solvabilité II</b>	<b>322.842</b>	<b>31.555</b>	<b>104.116</b>	<b>107.663</b>
Dividendes prévisionnels	0	0	-1.800	-6.437
Fonds propres auxiliaires	30.000	0	3.750	0
<b>Fonds propres éligibles Solvabilité II</b>	<b>352.842</b>	<b>31.555</b>	<b>106.066</b>	<b>101.226</b>

#### **E.1.4 Mesures transitoires**

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

#### **E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe**

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, FOYER utilise la méthode 1<sup>4</sup> (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 2<sup>5</sup> (Déduction et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

#### **E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres**

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

#### **E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période**

Cette analyse n'est pas applicable pour l'exercice 2016 car il constitue la première période d'application des règles prudentielles dite Solvabilité II.

<sup>4</sup> Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC

<sup>5</sup> Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET DU CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

### E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, FOYER utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant adapté pour la mesure de son profil de risque.

FOYER n'utilise pas l'option du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis. Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité (SCR) requis (montants en k€)	Capital de solvabilité requis (SCR)	Fonds propres éligibles	Ratio des Fonds propres éligibles sur le Capital requis	Excédent des Fonds propres éligibles sur le Capital requis
<b>Foyer S.A. Conso</b>	<b>421 631</b>	<b>1 098 925</b>	<b>260,6%</b>	<b>677 294</b>
Foyer Assurances	130 177	252 479	194,0%	122 303
Foyer Arag	7 034	11 817	168,0%	4 783
Foyer Santé	11 812	20 374	172,5%	8 562
Foyer Vie	189 702	352 842	186,0%	163 141
Raiffeisen Vie	24 277	31 555	130,0%	7 278
Foyer International	69 325	106 066	153,0%	36 741
IWI	64 289	101 226	157,5%	36 937
Foyer Réassurance	7 220	13 723	190,1%	6 503

Les montants de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décomposent par modules de risque comme indiqués dans les tableaux ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de € 8.840 milliers liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

<b>En milliers €</b>	<b>2016</b>
Risque de marché	487 818
Risque de défaut	25 759
Risque de souscription non-vie	111 530
Risque de souscription vie	161 656
Risque de souscription maladie	21 719
<b>Somme des risques de base</b>	<b>808 482</b>
Diversification	- 206 090
<b>SCR de base</b>	<b>602 392</b>
Risque opérationnel	19 658
Effets d'atténuation impôts différés	- 146 057
Effets d'atténuation provisions techniques	- 63 203
Exigence sectorielle CatW	8 840
<b>SCR</b>	<b>421 631</b>

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit :

En €	Foyer-ARAG	Foyer Assurances	Foyer Vie	Foyer International	IWI	Foyer SA	Foyer Santé	Raiffeisen Vie	Foyer Ré
Risque de marché	3 970 554	110 751 907	228 329 052	56 299 023	49 784 847	33 384 425	8 975 408	18 937 720	796 428
Risque de défaut	102 519	11 420 134	4 415 253	3 509 853	2 892 398	1 820 775	689 257	1 820 628	354 819
Risque de souscription non-vie	6 714 429	96 788 406	-	-	-	-	-	-	9 036 433
Risque de souscription vie			54 946 111	52 934 190	50 272 380	-	-	9 160 104	-
Risque de souscription maladie		12 686 619	-	-	-	-	6 966 579	-	1 532 723
<b>Somme des risques de base</b>	<b>10 787 501</b>	<b>231 647 066</b>	<b>287 690 416</b>	<b>112 743 066</b>	<b>102 949 626</b>	<b>35 205 200</b>	<b>16 631 244</b>	<b>29 918 451</b>	<b>11 720 402</b>
Diversification	-2 122 558	- 59 026 636	- 38 549 918	- 25 189 109	- 22 885 194		- 3 734 568	- 6 292 766	- 2 097 781
<b>SCR de base</b>	<b>8 664 944</b>	<b>172 620 430</b>	<b>249 140 498</b>	<b>87 553 957</b>	<b>80 064 432</b>	<b>35 205 200</b>	<b>12 896 676</b>	<b>23 625 685</b>	<b>9 622 621</b>
Risque opérationnel	369 950	13 266 552	6 117 972	1 364 256	3 270 841		991 759	651 442	687 031
Effets d'atténuation impôts différés	- 2 001 234	- 55 710 328	- 50 817 734	- 19 592 953	- 15 240 812		- 2 076 496		-3 089 803
Effets d'atténuation provisions techniques	-	-	- 14 739 145	-	- 3 805 518				-
<b>SCR</b>	<b>7 033 660</b>	<b>130 176 653</b>	<b>189 701 592</b>	<b>69 325 260</b>	<b>64 288 943</b>	<b>35 205 200</b>	<b>11 811 939</b>	<b>24 277 127</b>	<b>7 219 849</b>

## E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR, s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond à la formule linéaire (établie notamment sur les provisions techniques et les primes émises), excepté pour Foyer-ARAG où le plancher du SFCR intervient.

2016 en k€	MCR	MCR-formule linéaire	Plancher (25% SCR)	Plafond (45% SCR)	SCR
<b>Foyer S.A. Conso</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>421 631</b>
Foyer Assurances	51 624	51 624	32 544	58 579	130 177
Foyer-ARAG	2 500	2 149	1 758	3 165	7 034
Foyer Santé	2 953	1 530	2 953	5 315	11 812
Foyer Vie	47 425	34 208	47 425	85 366	189 702
Raiffeisen Vie	6 069	3 815	6 069	10 925	24 277
Foyer International	31 151	31 151	17 331	31 196	69 325
IWI	28 930	37 537	16 072	28 930	64 289
Foyer Réassurance	3 600	4	1 805	3 249	7 220

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de capital (MCR) requis (montants en k€)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles	Ratio des Fonds propres éligibles sur le Capital requis	Excédent des Fonds propres éligibles sur le Capital requis
<b>Foyer S.A. Conso</b>	<b>174 252</b>	<b>1 052 788</b>	<b>604,2%</b>	<b>878 536</b>
Foyer Assurances	51 624	252 479	489,1%	200 856
Foyer Arag	2 500	11 817	472,7%	9 317
Foyer Santé	2 953	20 374	690,0%	17 421
Foyer Vie	47 425	322 842	680,7%	275 417
Raiffeisen Vie	6 069	31 420	517,7%	25 351
Foyer International	31 151	102 316	328,5%	71 166
IWI	28 930	101 226	349,9%	72 296
Foyer Réassurance	3 600	13 723	381,2%	10 123

## E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par EIOPA.

## **E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
  - par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
  - par émission d'un emprunt subordonné
  - par non distribution de dividendes
- Réduction des exigences
  - par des couvertures financières
  - par de la réassurance
  - par réduction de risque au niveau des assets

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

## **E.6 AUTRES INFORMATIONS**

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.